



Conseil fédéral de la CSN

Mandat 2008–2011

Procès-verbal de la 10^e réunion

tenue à Québec les 10, 11 et 12 mars 2010

Table des matières

1.	Mot de la présidente	710
2.	Accréditation des délégué-es.....	710
3.	Adoption de l'ordre du jour	710
4.	Adoption de procès-verbaux	710
	• Réunion des 8, 9 et 10 décembre 2009.....	710
5.	Mise en œuvre des propositions du 62 ^e Congrès.....	710
	• Finances publiques québécoises.....	710
	• Financement des universités	711
	• Négociations des secteurs public et parapublic	711
6.	Budget fédéral	711
7.	28 avril, Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail.....	711
8.	Élections au comité national des jeunes	711
9.	Développement économique – rencontre de Lévis de janvier 2010.....	712
10.	La surveillance des communications	712
11.	Programme d'accès à l'égalité pour les femmes élues de la CSN	712
12.	Questions de privilège et conflits en cours	713
	• Questions de privilège.....	713
	➤ Amnistie internationale – campagne pour un environnement sain... 713	
	➤ Droits et démocratie	713
	➤ Fédération étudiante collégiale du Québec	713
	• Conflits en cours.....	714
	➤ Syndicat des chargés et chargées de cours de l'Université de Montréal.....	714
	➤ Syndicat des travailleurs et des travailleuses de l'information du Journal de Montréal.....	714
13.	Formation politique	714
14.	Bourses Fernand-Jolicoeur	714
15.	Marche mondiale des femmes.....	715
16.	Campagne Leucan 2010	715
17.	Situation en Haïti.....	715
18.	Rapport du groupe Camiré (Mécanismes de prévention)	715

La réunion débute à 10 h 15.

La liste des présences est en Annexe A, page 717.

1. Mot de la présidente (Annexe B, page 725)

La présidente, Claudette Carbonneau, s'adresse aux délégué-es du conseil confédéral.

2. Accréditation des délégué-es

Fernande Lévesque propose, appuyée par Marc Corriveau, d'accréditer les personnes suivantes : Guy Dufresne, Odette Lefrançois, Claire Tremblay (Enseignantes et enseignants), Nancy Corriveau (Professionnelles), Robin Côté, Marie-Josée Hamelin, Sonia Latreille, Johanne Provencher, Sylvie Théorêt (Santé et services sociaux), Manon Doganieri (Services publics), Carmen Côté, Marie Méthot (Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec), Nelson Isabel (Bas-Saint-Laurent), Mireille Labbé (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), Julie Lachapelle (Laurentides), Jean-Hugues Bastien, Patrice Benoit, Yves Leclerc, René Rochon (Montréal métropolitain), Vincent Grenier, Linda Mercier, Sophie Rousseau (Québec-Chaudière-Appalaches), Léo-Noël Fortin, Laval Perron (Saguenay-Lac-Saint-Jean). ADOPTÉ

3. Adoption de l'ordre du jour (Annexe C, page 739)

Daniel Tessier propose, appuyé par Julie Lachapelle, d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé. ADOPTÉ

Amendement

Ann Gingras propose, appuyée par Claude Allard, d'ajouter un point à l'ordre du jour, Rapport du groupe Camiré (Mécanismes de prévention). ADOPTÉ

4. Adoption de procès-verbaux

- ***Réunion des 8, 9 et 10 décembre 2009***

Véronique De Sève propose, appuyée par Guillaume Tremblay, d'adopter le procès-verbal de la réunion des 8, 9 et 10 décembre 2009. ADOPTÉ

5. Mise en œuvre des propositions du 62^e Congrès

- ***Finances publiques québécoises***

Pierre Patry, trésorier, présente les commentaires de la CSN sur les travaux du comité consultatif du gouvernement sur les finances publiques.

Yves Lévesque propose, appuyé par Richard Malette, de recevoir la présentation sur les finances publiques québécoises. ADOPTÉ

- **Financement des universités (Annexe D, page 741)**

Denise Boucher, vice-présidente, et Anne Thibault-Bellerose, conseillère à la recherche au Service des relations du travail, présentent le document Lecture commentée du *Pacte pour le financement de nos universités*.

Michel Tremblay propose, appuyé par Ann Gingras, de recevoir la présentation sur le financement des universités. ADOPTÉ

- **Négociations des secteurs public et parapublic**

Louis Roy, vice-président, fait le point sur l'état des négociations des secteurs public et parapublic.

Roger Valois propose, appuyé par Vincent Couture, de recevoir le rapport sur les négociations des secteurs public et parapublic. ADOPTÉ

6. Budget fédéral (Annexe E, page 751)

Pierre Patry, trésorier, et François Bélanger, conseiller à la recherche au Service des relations de travail, présentent l'analyse de la CSN du dernier budget fédéral.

Claude Allard propose, appuyé par Yvan Duceppe, de recevoir la présentation sur l'analyse de la CSN du budget fédéral 2010-2011. ADOPTÉ

7. 28 avril, Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail

Roger Valois, vice-président, informe les délégué-es sur la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail qui se tiendra le 28 avril prochain.

Renée Levasseur propose, appuyée par Marc Corriveau, de recevoir la présentation sur la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail. ADOPTÉ

* * * * *

Accréditations de délégué-es

Jean-Marie Dion propose, appuyé par Pierre Roger, d'accréditer Caroline Tremblay (Montréal métropolitain). ADOPTÉ

* * * * *

8. Élections au comité national des jeunes

Claudette Carbonneau, présidente, et Lise Poulin, secrétaire générale, agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'élections.

Francine Lévesque propose Marisol Durand qui accepte par procuration. La présidente déclare Marisol Durand élue par acclamation.

9. Développement économique – rencontre de Lévis de janvier 2010

La présidente, Claudette Carbonneau, informe les délégué-es sur la rencontre sur le développement économique qui s'est tenue à Lévis en janvier dernier.

Jean Lacharité propose, appuyé par Engelbert Cottenoir, de recevoir le rapport verbal sur la rencontre sur le développement économique qui s'est tenue à Lévis en janvier dernier. **ADOPTÉ**

10. La surveillance des communications

Lise Poulin, secrétaire générale, Anne Pineau, conseillère au Service juridique et Dominique Peschard, président de la Ligue des droits et libertés, s'adressent aux délégué-es sur la surveillance des communications.

Dominique Daigneault propose, appuyée par Pierre Roger, de recevoir la présentation sur la surveillance des communications. **ADOPTÉ**

11. Programme d'accès à l'égalité pour les femmes élues de la CSN (Annexe F, page

Claudette Carbonneau, présidente, et Marie-France Benoît, conseillère à la condition féminine au Service des relations du travail, présentent les recommandations de mise à jour du programme d'accès à l'égalité pour les femmes élues à la CSN.

Nancy Legendre propose, appuyée par Marjolaine Côté, de recevoir le texte *Recommandations de mise à jour du programme d'accès à l'égalité pour les femmes élues à la CSN* et d'adopter les propositions que l'on retrouve aux pages de 11 à 17. **ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ**

Amendement

Ann Gingras propose, appuyée par Véronique De Sève, qu'à la recommandation de la page 15 au point 1), on biffe le mot « nouvelles » et que le texte se lise comme suit : *1) L'invitation aux équipes d'élus-es d'engager un débat sur ces questions dès leur entrée en fonction (horaire et fréquence des réunions, déplacements, frais de garde, partage des dossiers, soutien à l'intégration, etc.* **ADOPTÉ**

12. Questions de privilège et conflits en cours

- *Questions de privilège*

- *Amnistie internationale – campagne pour un environnement sain*

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Colette Lelièvre, coordonnatrice des campagnes à Amnistie internationale, à présenter la question de privilège sur la campagne pour un environnement sain.

Louis Roy propose, appuyé par Vincent Couture, que le conseil confédéral de la CSN appuie la campagne d'Amnistie internationale sur un environnement sain et invite ses organisations affiliées à signer la pétition à cet effet. ADOPTÉ

- *Droits et démocratie*

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Maxime Longangué, président du syndicat, et Maude Séguin, conseillère syndicale, a présenté la question de privilège.

Attendu la situation politique qui prévaut à Droits et Démocratie;

Attendu le virage à droite imposé par le gouvernement conservateur envers sa politique étrangère, tout particulièrement dans le domaine de l'aide au développement et en matière de droits fondamentaux;

Attendu l'attitude arbitraire du gouvernement conservateur, notamment dans l'imposition d'un nouveau président de et le congédiement de trois personnes cadres;

Jean Lacharité propose, appuyé par Dominique Daigneault, que la CSN adhère au Mouvement droit et démocratie et dénonce l'ingérence du gouvernement conservateur dans les affaires internes de l'organisme Droits et Démocratie. ADOPTÉ

- *Fédération étudiante collégiale du Québec*

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Xavier Lefebvre-Boucher à présenter la question de privilège.

Attendu que la Fondation canadienne des bourses du millénaire a été dissoute et qu'elle a été remplacée par le Programme canadien de bourses aux étudiants;

Attendu que le Québec s'est retiré avec pleine compensation de ce programme;

Attendu que le Québec recevra 115 millions de dollars à la suite de ce retrait, ce qui représente 35 millions de plus que les 80 millions de dollars qu'il recevait auparavant de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire;

Attendu que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne, ne reconnaît pas l'existence des 35 millions de dollars d'argent neuf provenant de ce transfert;

Attendu que le Programme québécois d'Aide financière aux études souffre d'un manque de financement;

Denise Boucher propose, appuyée par Jean Trudelle, que le conseil confédéral de la CSN donne son appui à la Fédération étudiante collégiale du Québec dans la campagne entreprise pour que les 35 millions de dollars supplémentaires, reçus du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme canadien de bourses aux étudiants, soient utilisés aux fins pour lesquelles il a été reçu, soit l'amélioration du Programme québécois d'Aide financière aux études.

- **Conflits en cours**

- *Syndicat des chargés et chargées de cours de l'Université de Montréal*

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Francis Lagacé du Syndicat des chargés et chargées de cours de l'Université de Montréal en grève générale depuis le 24 février 2010 à présenter la situation qui prévaut actuellement.

Marie Blais propose, appuyée par Gaétan Châteauneuf, que le conseil confédéral de la CSN appuie la lutte des chargés et chargées de cours de l'Université de Montréal et invite tous ses syndicats affiliés à les appuyer également. ADOPTÉ

- *Syndicat des travailleurs et des travailleuses de l'information du Journal de Montréal*

Reynald Leblanc, président du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de l'information du *Journal de Montréal* informe les membres du conseil confédéral sur la campagne en cours.

Gaétan Châteauneuf propose, appuyé par Pierre Roger, que le conseil confédéral de la CSN invite ses organisations affiliées à signer la pétition. ADOPTÉ

13. Formation politique

La présidente, Claudette Carbonneau, présente les invités qui s'adresseront aux membres du conseil confédéral soit Hugo Séguin d'Équiterre *Pour un Québec libéré du pétrole*, et Paul Langlois, *Rouler sans pétrole*.

14. Bourses Fernand-Jolicoeur

Claudette Carbonneau, présidente, invite Denise Boucher, vice-présidente, à présenter les lauréats des Bourses Fernand-Jolicoeur pour cette année.

Denise Boucher invite Renée Bellemare du Syndicat des travailleurs et travailleuses d'Alcan Mauricie, à recevoir la bourse individuelle de 500 \$, et Louis-G. Dallaire, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'Aluminerie Alcan à recevoir la bourse de 1000 \$ au nom de son syndicat.

15. Marche mondiale des femmes

Claudette Carbonneau, présidente, et Marie-France Benoît conseillère à condition féminine au Service des relations du travail, informent les délégué-es sur la marche mondiale des femmes qui aura lieu en octobre prochain.

Véronique De Sève propose, appuyée par Sylvie Blackburn, de recevoir la présentation sur la Marche mondiale des femmes. ADOPTÉ

16. Campagne Leucan 2010

Roger Valois, vice-président, informe les membres du conseil confédéral sur la campagne Leucan 2010.

Yvan Duceppe propose, appuyé par Anatole Chiasson, de recevoir le rapport verbal sur la campagne Leucan 2010. ADOPTÉ

17. Situation en Haïti

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Franklin Midy, professeur au département de sociologie de l'UQAM, à s'adresser aux membres du conseil confédéral sur la situation qui prévaut en Haïti.

Jean Lacharité propose, appuyé par Mona Edma, de recevoir la présentation sur la situation qui prévaut en Haïti. ADOPTÉ

18. Rapport du groupe Camiré (Mécanismes de prévention)

Roger Valois, vice-président, informe les membres du conseil confédéral sur les travaux du groupe Camiré.

Denis Marcoux propose, appuyé par Marc Corriveau, de recevoir la présentation sur le rapport du groupe Camiré (Mécanismes de prévention). ADOPTÉ

Guy Normandin propose l'ajournement. Fin de la réunion à 12 h 05.



Claudette Carbonneau,
Présidente



Lise Poulin,
Secrétaire générale



Conseil confédéral de mars 2010 Présence des délégué-es aux séances

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

	1	2	3	4	5
Boucher Denise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Carbonneau Claudette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Patry Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Poulin Lise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Roy Louis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Valois Roger	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL CÔTE-NORD - CSN

	1	2	3	4	5
Marceau François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Payeur Yvon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tremblay Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE LA GASPESIE ET DES ILES DE LA MADELEINE

	1	2	3	4	5
Beaudin Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiasson Anatole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Labbé Mireille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE L'OUTAOUAIS

	1	2	3	4	5
Baril Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ferland Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Quijada Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE LANAUDIÈRE

	1	2	3	4	5
Chaussé Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Coriveau Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Longpré Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tessier Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES

	1	2	3	4	5
Bastien Sylvain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Céré Éric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jetté Louise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lachapelle Julie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Paquette Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Racette Johanne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DU MONTREAL METROPOLITAIN

	1	2	3	4	5
Achard Flavie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bastien Jean-Hugues	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Benoit Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bibeau Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourgault Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cantave Louis Carlo	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Châteauneuf Gaétan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Daigneault Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
De Sève Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dion Jean-Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Edma Mona	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ferland Madeleine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lagacé Francis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Leclerc Yves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ouimet Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Perron Manon	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Picotte Donald	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Rochon René	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
St-Pierre Youan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Thomas Paul	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tremblay Caroline	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC

	1	2	3	4	5
Côté Carmen	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Méthot Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Rheault Donald	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL QUEBEC CHAUDIERE-APPALACHES

	1	2	3	4	5
Allard Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Castro Émilie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Clavet Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fortin Yves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gauvin Richard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gingras Ann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Grenier Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mercier Linda	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Rousseau Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Thibault Réal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DU BAS ST-LAURENT

	1	2	3	4	5
Couture Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fillion Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DU BAS ST-LAURENT

	1	2	3	4	5
Isabel Nelson	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Legendre Nancy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DU SAGUENAY LAC SAINT-JEAN

	1	2	3	4	5
Blackburn Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cottenoir Engelbert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fortin Léo-Noël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Morel Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Perron Laval	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE L'ESTRIE

	1	2	3	4	5
Beaudin Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lacharité Jean	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DE LA MONTEREGIE

	1	2	3	4	5
Desforges Claudine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Herbeuval Annette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Inkel Carole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Leblanc Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lévesque Fernande	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Malette Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Morand Robert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Poirier Pierrette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CONSEIL CENTRAL DU COEUR DU QUEBEC

	1	2	3	4	5
Lavergne Paul	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Levasseur Renée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Paquin Doris	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DE LA CSN-CONSTRUCTION

	1	2	3	4	5
Brassard Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fortin Benoît	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Paolinelli Aldo Miguel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Vary Jacques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DU COMMERCE

	1	2	3	4	5
Bergeron-Cyr David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourbonnais Gabriel H.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
David Diane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DU COMMERCE

	1	2	3	4	5
Fournier Serge	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lagacé Johnny	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lortie Jean	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ouellet René	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Paré Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Parent Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renaud Jean-François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tessier Guylaine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU QUEBEC

	1	2	3	4	5
Blais Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dufresne Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lefrançois Odette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Senneville Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Thibodeau Micheline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tremblay Claire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Trudelle Jean	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FEDERATION DES PROFESSIONNÈLES

	1	2	3	4	5
Corriveau Nancy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Duceppe Yvan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dufour Lucie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Langlois Ginette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tremblay Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DE LA METALLURGIE

	1	2	3	4	5
Gamelin Yvan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Isabelle Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lampron Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Laviolette Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Robert Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tremblay Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FEDERATION DES TRAVAILLEURS DU PAPIER ET DE LA FORET

	1	2	3	4	5
Fortin Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Normandin Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Pimparé Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX

	1	2	3	4	5
Audy Claude	✓	✓	✓	✓	✓
Baby Stéphanie	✓	✓	✓	✓	✓
Beaulieu Line	✓	✓	✓	✓	✓
Bertrand Denis	✓	✓	✓	✓	✓
Bouchard Steve	✓	✓	✓	✓	✓
Cabana Jean-François	✓	✓	✓	✓	✓
Charette Daniel	✓	✓	✓	✓	✓
Côté Robin	✓	✓	✓	✓	✓
Cotten André	✓	✓	✓	✓	✓
Duguay Jacqueline	✓	✓	✓	✓	✓
Elina Guignard	✓	✓	✓	✓	✓
Gaouette Méliissa	✓	✓	✓	✓	✓
Grad Jean-Philippe	✓	✓	✓	✓	✓
Hamelin Marie-Josée	✓	✓	✓	✓	✓
Lacasse Dany	✓	✓	✓	✓	✓
Lacasse Hélène	✓	✓	✓	✓	✓
Landry Yvonne	✓	✓	✓	✓	✓
Latreille Sonia	✓	✓	✓	✓	✓
Lavoie Hélène	✓	✓	✓	✓	✓
Leblanc Bruno	✓	✓	✓	✓	✓
Lévesque Francine	✓	✓	✓	✓	✓
Lévesque Yves	✓	✓	✓	✓	✓
O'Dwyer Phyllis	✓	✓	✓	✓	✓
Paradis Denyse	✓	✓	✓	✓	✓
Provencher Johanne	✓	✓	✓	✓	✓
Quirion Louise	✓	✓	✓	✓	✓
Ross Marie-France	✓	✓	✓	✓	✓
Sainte-Marie Charles	✓	✓	✓	✓	✓
Théorêt Sylvie	✓	✓	✓	✓	✓
Thibeault Louise	✓	✓	✓	✓	✓
Yergeau Guy	✓	✓	✓	✓	✓

FEDERATION DES EMPLOYEES ET EMPLOYES DE SERVICES PUBLICS

	1	2	3	4	5
Arguin Nathalie	✓	✓	✓	✓	✓
Côté Marjolaine	✓	✓	✓	✓	✓
Demers Claude	✓	✓	✓	✓	✓
Doganieri Manon	✓	✓	✓	✓	✓
Duchastel Bernard	✓	✓	✓	✓	✓
Fecteau Alexandre	✓	✓	✓	✓	✓
Forgues Jacques	✓	✓	✓	✓	✓
Godin Yvon	✓	✓	✓	✓	✓
Goyette Richard	✓	✓	✓	✓	✓
Gratton Stéphanie	✓	✓	✓	✓	✓
Lajoie André	✓	✓	✓	✓	✓

FEDERATION DES EMPLOYEES ET EMPLOYES DE SERVICES PUBLICS

	1	2	3	4	5
Marcoux Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
St-Georges Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Thiffault Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FEDERATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS

	1	2	3	4	5
Boivin Normand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Duguay Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Roger Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

STT-CSN

	1	2	3	4	5
Savignac-Dufour Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

OR-CSN

	1	2	3	4	5
Magny Louise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Nombre de délégués

Hommes	61.08%	102
Femmes	38.92%	65
Total		167

Présences salarié-es et visiteurs/visiteuses

Archambault Alain, Beauchamp Sonia, Bégin Claude, Begley Jeff, Bélanger François, Bélanger Valérie, Belzile Gilles, Benoît Marie-France, Bibaud Louis, Bilodeau Pierre-Luc, Bittar Priscilla, Boileau Hélène, Bouchard Andrée, Boucher Micheline, Bourgeois Martin, Bradley Réjean, Brouillard Alain, Bujold Ivan, Carbonneau Joan, Carroll Judith, Céré Gisèle, Côté Josette, Côté Stéphanie, Courtemanche Jean-Marc, Cousineau Nicole, D'Agostino Steve, Dalcé Jean, De Garie Louis, Deblois Daniel, Del Vecchio Hélène, Demers Martin, Deschambault Robert, Desrosiers Josée, Dion Richard, Duval Marcel, Enault François, Falardeau Denis, Filteau Michelle, Fontaine Sophie, Forget Michel, Fuoco Robert, Gagnon Charles, Gareau Louise, Gaumont Gaétane, Gauthier Françoise, Gauthier Pierre, Genest Brigitte, Girard Jean-Yves, Guay Nathalie, Guertin Mario, Hachey Marie-Claude, Hébert Danielle, Héroux Bruno, Houle Louis-Serge, Jean Thérèse, Joly Caroline, Joly Sylvie, L'Écuyer François, Lachance Pierre R., Lacroix Yves, Lalande Céline, Lallemand Danielle, Lamoureux François, Lamoureux Josée, Lanthier Richard, Lapierre Gilles, Lapierre Gilles, Laramée Marie-Lise, Leblond Lucie, Lecavalier Sylvie, Lefebvre Céline, Lefebvre-Sauvé Audrey, Legault André, Lemire Michel, Lepage Ninon, Létourneau Jacques, Lévesque Éric, Lymburner Guy, Mailhot Alain, Mallette Pierre, Marquis Julie, Martel Denis, Martin Guy, Martin Guy, Ménard Isabelle, Mercier Robert, Morabito Pierre, Morin Éric, Nhu Vu Quynh, Nolet Sylvain, Ouellette Léo, Papillon Patrice, Paradis Josée, Patrix Céline, Paul Pierre, Pineau Anne, Précourt Mario, Provencher Gino, Renaud Guy, René Hélène, Robitaille Yves, Rodrigue Jacqueline, Rozon Nadine, Sylvestre France, Thibault-Bellerose Anne, Thibodeau France, Tremblay Georges-Étienne, Tremblay Marie-Christine, Tricot Jacques, Vachon Sylvie, Venne Annie, Vigneault Carmelle, Whitlock Lynda.



**Confédération
des syndicats nationaux**

**Mot d'ouverture de Claudette Carbonneau
Présidente de la CSN**

Conseil confédéral
Montréal, 10 au 12 mars 2010
(seul le texte prononcé fait foi)

Minute de silence

Je vous invite à vous lever et à garder une minute de silence à la mémoire des travailleuses et des travailleurs qui ont milité pour la cause syndicale et qui nous ont quittés, plus particulièrement Jean-Claude Beaulieu et Lucien Demers, retraités de la Fédération de la métallurgie, Florent Audet, retraité de la CSN-Construction et Pierre Vadeboncoeur, pilier de notre organisation dans les années 1950, 1960 et 1970 et compagnon de lutte des Gérard-Picard et des Marcel-Pepin.

Je vous invite aussi à témoigner de notre solidarité avec les peuples haïtiens et chiliens durement éprouvés par les tremblements de terre entraînant des milliers de morts.

Mes camarades du comité exécutif,
Chers délégué-es,
Chères militantes et militants,
Chers salarié-es,

Bonjour,

Finances publiques

À Ottawa, le ministre Jim Flaherty a présenté un budget qui prolonge d'une année un plan de relance économique inéquitable pour le Québec et qui consacre un régime minceur peu crédible. La fin du plan de relance l'an prochain comptera pour la moitié du retour à l'équilibre budgétaire. Pour le reste, on compte sur une augmentation des revenus qui repose sur une prévision de croissance très optimiste de 6 % ou 7 % par année et un gel des dépenses dans tous les ministères sauf la Défense, le tout complété par un examen exhaustif des fonctions administratives et des frais généraux de l'État pour identifier des possibilités d'économies supplémentaires. Or, un tel exercice, au cours des dernières années, a permis aux fonctionnaires de dénicher à peine 200 à 300 millions d'économies annuelles. Malgré un ralentissement économique qui se poursuit, le gouvernement persiste et signe dans sa volonté de réduire le fardeau fiscal des particuliers et des sociétés, y compris celui des pétrolières et des financières, contribuant ainsi à creuser le déficit. L'impôt sur le revenu des entreprises passera de 22 % en 2007 à 15 % en 2012 pour afficher le taux le plus bas des pays du G7.

Le plafonnement de l'aide internationale à 5 milliards \$ concrétise clairement l'abandon de l'atteinte de la cible de 0,7 % du PIB de l'ONU, et ce, alors que le budget de la Défense continue d'augmenter.

Le Plan d'action économique du gouvernement fédéral demeure inéquitable pour les secteurs manufacturier et forestier du Québec. Le secteur forestier, qui fait face à de graves difficultés, ne reçoit que 170 millions sur deux ans comparativement à 10 milliards de dollars pour l'industrie automobile ontarienne.

Le gouvernement demeure insensible devant les drames que vivent les victimes de la crise économique. Le taux de chômage demeure élevé. Il y a toujours moins de

personnes en emploi qu'en octobre 2008. La moitié des chômeurs ne se qualifie toujours pas pour obtenir des prestations d'assurance-emploi, alors que les 55 ans et plus sont deux fois plus nombreux à se retrouver sans emploi. Le gouvernement aurait dû favoriser une plus grande accessibilité au régime d'assurance-emploi ainsi que la mise en place d'un programme pour les travailleuses et les travailleurs âgés leur permettant de faire le pont entre la fin de leurs prestations d'assurance-emploi et le début de leurs prestations de retraite. Au contraire, il revient à une vieille astuce libérale, qui consiste à engranger des surplus pour les détourner vers le paiement de la dette au lieu de bonifier le programme. Ainsi, les travailleurs vont éponger les coûts du programme pendant la récession, alors qu'une augmentation des cotisations de 15 cents par tranche de 100 dollars de gain assurable est prévue à partir du 1^{er} janvier 2011. Ça s'appelle taxer le travail plutôt que taxer la richesse. La fin du gel des cotisations à l'assurance-emploi permettra, dans un premier temps, d'éliminer le déficit de la caisse, mais « chassez le naturel, il revient au galop », et une fois cet objectif atteint, il y a fort à parier que l'argent sera dirigé tout droit vers le service de la dette. C'est pourquoi nous continuerons à réclamer une caisse autonome.

Le budget reste muet sur la compensation du Québec pour l'harmonisation de la TPS, le privant de 2,2 milliards \$. Il confirme le plafonnement unilatéral de la péréquation qui fait perdre 1 milliard au Québec et ne prévoit aucune bonification des transferts aux provinces en matière de santé et d'éducation supérieure où la coupe de 800 millions par année depuis 1995 n'a jamais été restaurée.

Bref, un budget qui est loin de favoriser le Québec qui fait face, lui aussi, à des choix difficiles. Un budget fondé sur des coupes de dépenses à hauteur de 17,6 milliards d'ici 2014-2015, alors que le gouvernement Harper continue de se priver de revenus en ne limitant aucunement les baisses de taxes et d'impôt consenties aux entreprises et aux mieux nantis. Ce n'est certainement pas avec des sonnettes à 1 000 \$ que le gouvernement Harper va réussir son régime minceur.

L'offensive violente de la droite est pour le moins inquiétante. Elle compte aussi ses ténors au Québec qui a connu, coup sur coup, des opérations de relations publiques de haute voltige avec le groupe sélect des *lucides* dont s'est entouré le ministre des Finances et avec le nouveau club des ex qui reprend l'offensive des droits de scolarité à la canadienne.

À travers ces subterfuges peu subtils, le gouvernement Charest semble vouloir remettre en piste ses vieux rapports supposément tablettés de Castonguay à Montmarquette de même que ses vieux fantasmes de réingénierie, de privatisation et de tarification tous azimuts qui avaient rendu si chaotique son arrivée au pouvoir en 2003. Si c'est ça la révolution culturelle, nous n'hésiterons pas à scander de nouveau que nous n'avons jamais voté pour ça.

Le pacte proposé par le comité consultatif sur les finances publiques, coprésidé par le ministre Bachand et l'économiste Robert Gagné, remet en question nos choix de

société. Le rapport ne propose rien de moins que de limiter la croissance des dépenses à 2,5 % par année plutôt que les 3,2 % déjà annoncés par le gouvernement alors que la moyenne des 7 dernières années était de 4,6 %. Comment atteindre cette cible alors que le plafond de 3,2 % est déjà fort irréaliste ? Étant donné le niveau incompressible des dépenses en santé et en éducation, il faudrait réduire toutes les autres dépenses de 9 % pour atteindre le niveau de 3,2 %.

À 2,5 %, toutes les missions de l'État, y compris la santé et l'éducation, passeront au couperet. Le comité d'experts suggère que pour chaque dollar de revenu que le gouvernement ira chercher dans les poches des contribuables, il récupère un dollar équivalent du côté des dépenses. C'est le fameux pacte 50-50. Concrètement, cela suppose un effort de 11 milliards de dollars d'ici 2013-2014, soit 5,6 milliards \$ de chaque côté. Ce n'est pas du 50-50, c'est du 100 pour cent dans la poche du citoyen qui se trouverait ainsi à payer deux fois, une première fois, par le prélèvement de taxe à la consommation ou de tarif et une seconde fois, par un service ou un programme réduit, qu'il devrait lui-même se payer à l'avenir sur une base personnelle.

Le rapport des experts demande aussi une hausse de productivité de l'appareil gouvernemental de 1 % par année, et une réévaluation systématique des programmes. Que le gouvernement fasse le ménage dans sa cour, nous en sommes. Ce n'est pas nous qui nous opposons à la tenue d'une enquête publique sur les plantureux contrats donnés par l'État, c'est lui. Rappelons cependant que la grande réingénierie de Monique Jérôme-Forget a échoué. Pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui ? Comment pourrions-nous, comme partenaires essentiels, répondre à cet appel d'augmenter la productivité par la réorganisation du travail si la voie choisie pour y arriver est la privatisation des services publics ?

Quand il parle de santé, le comité Gagné nous ramène aux prémisses du jugement Chaoulli et reprend l'essentiel du rapport Castonguay sur le financement des soins de santé, qui recommande un recours accru au privé et à la concurrence. Pourtant, ce rapport a été vertement critiqué par plusieurs groupes dont la CSN pour son ouverture aux assurances privées et au principe de l'utilisateur-payeur. En santé, comme en éducation d'ailleurs, le recours à plus de privé et de concurrence n'est pas une solution efficace. Loin d'être une garantie de meilleurs services à de meilleurs coûts, c'est la porte ouverte à davantage d'iniquités.

Comment le comité peut-il applaudir à la concurrence dans notre système scolaire, alors qu'un nombre imposant d'études et de rapports soulignent que la présence des écoles privées, largement subventionnées par les fonds publics, a créé un système à deux vitesses qui, en plus d'accentuer les inégalités sociales et le décrochage scolaire, fragilise le secteur public ?

Même l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) confirme que la concurrence et le développement des cliniques de santé privées et d'assurances

parallèles favorisent la discrimination de certaines clientèles et provoquent une hausse des dépenses totales de santé, sans alléger la charge publique.

Bien qu'ils affirment ne pas vouloir mettre en cause le panier de services (à ce stade-ci, écrivent-ils), les experts du ministre des Finances réclament que le futur Institut national d'excellence en santé et services sociaux soit mandaté pour évaluer ce même panier de services. Pourquoi une telle révision, si ce n'est pas pour exclure des services de la couverture publique qui seront pris en charge par des assureurs privés ? Les plus grands perdants seront les particuliers qui assumeront désormais des coûts d'assurances pour des services qui leur étaient offerts sur une base publique et gratuite.

Chacun-pour-soi

La CSN rejette l'approche de l'utilisateur-payeur du comité Gagné qui préconise le chacun-pour-soi au détriment du sens de la collectivité. Il faut, au contraire, maintenir un système fiscal qui tient compte de la capacité de payer de chacun, qui assure l'équité et la capacité de redistribuer la richesse. C'est pourquoi l'impôt progressif sur le revenu ne doit pas être écarté a priori comme ils le font.

Du côté des propositions d'augmentation des revenus, c'est le musée des horreurs. On s'attaque directement aux plus démunis et à la classe moyenne : hausse de 1,5 cent le kilowatt-heure d'électricité pour se rapprocher du prix payé dans le reste du Canada, mise en place d'un ticket modérateur en santé de 25 \$ par visite chez le médecin, tarification du transport ambulancier au coût réel, contribution pour la perte d'autonomie et le maintien à domicile, hausse des frais de scolarité pour rejoindre la moyenne canadienne de 1 668 \$ à 5 350 \$, hausse des frais de garde de 7 \$ à 10 \$ par jour et j'en passe. On n'y va pas de mains mortes. Faisons payer les malades, les étudiants, les familles, les personnes âgées, les pauvres, et épargnons les riches. Qu'attend le gouvernement pour s'attaquer à leurs privilèges, imposer des redevances aux minières, ajouter un quatrième palier d'imposition, taxer les transactions financières spéculatives et les profits des institutions financières, abolir les primes injustifiées des hauts dirigeants, et réviser l'accès à la retraite grassement payée par l'État après quelques années seulement dans les cabinets politiques ? Le ministre des Finances demande aux citoyens combien ils sont prêts à payer pour chaque service comparativement à la collectivité. Nous répondons que cette forme de taxation est beaucoup trop régressive et qu'elle est un frein inacceptable à l'accessibilité.

Le gouvernement du Québec ne doit pas suivre les recommandations de son comité d'experts. Il doit viser le retour à l'équilibre budgétaire sur une plus longue période afin de laisser le temps à la reprise économique de faire son œuvre et de préserver les services publics et les programmes sociaux chers aux Québécoises et aux Québécois.

Pacte universités

À ce pacte 50-50, un groupe d'ex et de *lucides* avec Lucien Bouchard en tête, en a rajouté avec son Pacte pour le financement concurrentiel des universités. Doit-on le

rappeler, ce sont les coupes sauvages des années 1990 faites par le gouvernement Bouchard qui ont laissé les universités dans un état lamentable et les hôpitaux aux prises avec une grave crise de pénurie de personnels. Lucien Bouchard n'a-t-il pas entendu le cri du cœur des infirmières et autres personnels épuisés par les prises d'otages à répétition que constitue le cycle infernal des heures supplémentaires obligatoires ? Ce sont les patients et les personnels qui paient depuis des années dans les hôpitaux. Il veut maintenant refiler la facture aux étudiants pour effacer le déficit des universités, ce qui compromet l'accessibilité comme le confirme le Conseil supérieur de l'éducation.

Faire le débat sur le financement, c'est incontournable. Mais il doit être fait correctement avec tous les acteurs du milieu et non pas seulement un groupe trié sur le volet qui omet de dire que sur 15 universités, 10 ont renoué avec les surplus, que les salaires des recteurs atteignent des sommets, que la gestion des universités peut être améliorée, que le fédéral doit encore des transferts au Québec en matière d'éducation supérieure et que l'entreprise, qui bénéficie de bassins de recrutement constitués d'étudiants formés de haut niveau, pourrait faire sa part et contribuer davantage.

Une chose est sûre, le document laisse plusieurs questions sans réponse, tant au plan de l'accessibilité que de l'endettement qui constitue un des premiers facteurs d'abandon. Si chacune des universités détermine les droits qui s'appliqueront chez elle, ne risquons-nous pas de nous retrouver avec des universités pour les riches et d'autres pour les pauvres ?

Qu'en est-il de la proposition suggérant à chaque université de consacrer 30 % de ses revenus supplémentaires à des bourses substantielles aux candidats méritants provenant de milieux moins fortunés ? On ne propose ni plus ni moins qu'un système de prêts et bourses en parallèle géré par chacune des universités et basé sur la performance. Seuls les candidats les plus méritants de la classe défavorisée auront accès à cette aide. Comme projet élitiste, on ne pouvait difficilement faire mieux !

La CSN appuie les étudiants et les professeurs d'université pour réclamer la tenue d'une vaste consultation publique sur l'avenir des universités. Plutôt qu'une étude à la pièce du financement, de la gouvernance ou de la modernisation des universités du Québec, nous réclamons un véritable débat démocratique où tous pourront participer afin d'identifier collectivement des pistes de solution aux problèmes et aux défis auxquels font face les universités québécoises.

Plutôt que de broyer du noir et d'accentuer le climat de morosité engendré par la récession, le gouvernement Charest devrait proposer une vision d'avenir beaucoup plus porteuse où l'éducation et sa démocratisation figurent comme la grande priorité d'avenir.

Loi électorale

Fin 2009, le gouvernement déposait le projet de loi n° 78 visant à modifier deux aspects fort peu compatibles de la Loi électorale soit une révision des critères de détermination de la carte électorale et les modalités de financement des partis politiques.

La CSN s'est fait entendre en commission parlementaire là-dessus. Par ailleurs, nous avons insisté pour que le projet de loi lève les entraves imposées aux regroupements à but non lucratif, comme les centrales syndicales, dans leur liberté d'expression et dans leur capacité de communiquer avec leurs membres lors des périodes électorales.

La CSN a tenu à rappeler au gouvernement qu'en toute démocratie, la libre circulation des idées et des opinions devrait être favorisée et que le projet de loi devrait être modifié en conséquence.

La CSN a demandé de ne pas adopter les dispositions concernant le découpage de la carte électorale pour laisser place à une consultation plus ample et à une véritable réforme en profondeur, réitérant au passage la nécessité d'aller vers un mode de scrutin proportionnel comme le demandent depuis des années les congrès de la CSN et d'ailleurs les programmes des différents politiques.

Sur la participation des tiers, nous avons nous-mêmes recommandé au gouvernement, une fois n'est pas coutume, de s'inspirer de la loi fédérale qui, à cet égard, est plus appropriée.

Enfin, sur la dimension du financement des partis politiques, le fait que trois ministres du gouvernement Charest aient candidement avoué que le Parti libéral pouvait recevoir des dons d'entreprises, ce qui est pourtant formellement interdit par la Loi électorale, démontre bien que le procédé est profondément ancré dans les mœurs.

Nous croyons qu'il est urgent de resserrer les règles à ce chapitre pour redonner confiance aux citoyens et, en ce sens, nous appuyons les objectifs généraux poursuivis par le projet de loi. Par ailleurs, la tenue d'une enquête publique sur les mécanismes d'octroi des contrats à tous les paliers des administrations constituerait un geste supplémentaire pour redonner confiance à la population. Nous n'acceptons pas que le gouvernement tente de noyer le poisson en opposant le projet de loi n° 78 à une enquête publique. Nous avons besoin de l'un et de l'autre.

Vivement une charte de la laïcité

Le gouvernement Charest ait aussi d'une inconsistance désolante quant il s'agit de défendre le caractère laïc de l'État du Québec. Le ministre de la Famille, Tony Tomassi, s'entête à défendre l'indéfendable quand on lui rappelle que son ministère finance des programmes religieux d'éducation dans les garderies, des programmes parfois même sectaires, qui conduisent d'ailleurs tout droit au communautarisme.

Cette incohérence est dangereuse et insupportable dans une société qui a déconfessionnalisé son système d'enseignement public et qui vise l'inclusion. Vivement des balises. Vivement une charte sur la laïcité.

Vivement aussi une telle charte pour éviter que des cas comme celui de la femme au niqab qui veut fréquenter à visage couvert nos institutions d'enseignement continuent d'être gérés à la pièce.

L'anarchie en ces matières ne contribue qu'à exacerber les frustrations et les sentiments xénophobes dans un environnement médiatique ne cherchant bien souvent qu'à monter en épingle les aspects les plus spectaculaires des situations.

Une charte de la laïcité devrait s'appuyer sur les principes d'égalité des sexes qui prévalent dans notre société et consacrer la laïcité du Québec. Elle doit, en outre, permettre le nécessaire débat public sur les moyens à retenir pour que l'appareil d'État traduise adéquatement la neutralité souhaitée par la population autant dans les exigences liées à ses politiques de financement que dans le comportement attendu des agents de l'État et des clientèles.

Droits et démocratie

La situation qui prévaut actuellement à Droits et Démocratie est particulièrement inquiétante. Le coup force des conservateurs à l'endroit de l'indépendance de cet organisme paragouvernemental démontre sans l'ombre d'un doute que le gouvernement de Stephen Harper est déterminé à modifier les fondements de la politique canadienne en matière de droits et de démocratie au pays et à l'étranger.

Créé en 1988 par le Parlement canadien, Droits et Démocratie contribue un peu partout dans le monde au renforcement des organisations de la société civile, actrices essentielles au développement et au maintien de la démocratie. De par ses projets de solidarité, cet organisme a fait avancer la cause des femmes et des plus démunis dans des pays où les droits fondamentaux sont systématiquement bafoués.

Au cours des deux dernières années, le gouvernement canadien a procédé à une série de nominations au sein du conseil d'administration, fragilisant ainsi l'indépendance de l'organisme. Prétextant le travail réalisé au Moyen-Orient, ces nouveaux membres ont attaqué la crédibilité de l'ancien président du conseil d'administration, comme si Droits et Démocratie soutenait, dans le cadre de sa programmation de coopération, rien de moins que des groupes terroristes ! La mort subite de cet ancien président a transformé la crise interne en crise publique et politique.

Les journaux ont abondamment documenté la suite : la suspension, puis le congédiement de trois cadres ainsi que la nomination unilatérale d'un nouveau président au conseil d'administration identifié clairement à la droite néoconservatrice, ou encore la surveillance et les pressions systématiques exercées auprès du personnel démontrent clairement que le gouvernement n'a pas l'intention de lâcher prise. Pour lui, le

Canada doit aujourd'hui soutenir une vision du développement et de la démocratie à l'étranger qui cadre davantage avec les préceptes de l'ancienne administration Bush et qui est en rupture avec la tradition canadienne d'aide au développement et de solidarité.

Nous recevrons des gens du syndicat de l'Alliance de la Fonction publique pour nous entretenir plus longuement sur ce conflit.

Environnement

On le sait le gouvernement de Stephen Harper a plus d'aptitudes à réduire la durée des travaux parlementaires que l'émission des gaz à effet de serre. La sortie de Maxime Bernier qui affirme qu'il n'existe aucune preuve des changements climatiques (ayant peut-être oublié quelque part les nombreux documents démontrant le contraire) et celle du ministre fédéral de l'Environnement, Jim Prentice, contre la réglementation québécoise en sont quelques désolants exemples. S'il est si difficile pour le gouvernement Harper de concevoir une politique audacieuse de lutte contre les changements climatiques, c'est que la principale industrie émettrice de gaz à effet de serre, celle du pétrole, est intimement liée à l'économie des provinces de l'Ouest, base électorale des conservateurs. Au lieu d'encourager l'utilisation du pétrole comme le font les conservateurs, il faut songer à la réduire.

Pour un Québec libéré du pétrole en 2030

C'est ainsi que nous vous proposons une réflexion sur cette question. D'où vient le pétrole que nous consommons au Québec et à quoi sert-il ? Quel est l'impact sur notre économie, des milliards de dollars qui sortent de nos frontières chaque année pour s'en procurer ? Devrions-nous, comme plusieurs pays et États, réduire notre dépendance au pétrole, d'autant que le pétrole bon marché est d'ores et déjà chose du passé ? Quels choix de société devons-nous faire ? Nous recevrons, au cours de ce conseil, deux invités pour nous parler de cette question : Hugo Séguin, coordonnateur aux choix collectifs d'Équiterre qui se consacre principalement aux questions de transport, d'énergie, et de changements climatiques ainsi que Pierre Langlois, auteur de *Roulez sans pétrole*, fruit de 6 000 heures de travail sur plus de deux ans, véritable cri d'alarme sur les graves conséquences du réchauffement climatique.

8 mars

En 2010, ça va marcher !, c'est sur ce thème qu'a été soulignée la Journée internationale des femmes. Lors d'un rassemblement à Montréal, dimanche, les femmes ont dévoilé le calendrier des événements de la troisième Marche mondiale des femmes qui se déroulera du 8 mars au 17 octobre 2010. La coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes a choisi des revendications dont la portée fait preuve d'une vision large des enjeux touchant les femmes et la société. Parmi celles-ci, notons la défense des programmes et des services publics, la hausse du salaire minimum, la fin des catégories à l'aide sociale, la publicité sexiste, le maintien du libre choix à l'égard de la maternité, l'abolition du recrutement militaire dans les

écoles, la signature de la Déclaration des droits des Autochtones. Toutes les régions du Québec sont invitées à inscrire cette activité à leur calendrier. Au plan national, des marches se dérouleront chaque jour du 12 au 17 octobre. La clôture est prévue à Rimouski le 17 octobre prochain. La CSN y sera.

J'appelle toutes les femmes pour qu'elles participent en grand nombre aux activités de cette troisième Marche mondiale. Plus que jamais, nous devons poursuivre notre mobilisation afin de maintenir nos acquis et de continuer de marcher vers une société plus juste et plus égalitaire. C'est d'autant plus impérieux quand on entrevoit le saccage que les gouvernements s'apprêtent à faire dans nos services publics, nos programmes sociaux et l'environnement.

Paramédics

Sur le front syndical, soulignons d'abord que les 970 travailleuses et travailleurs du secteur préhospitalier de la grande région de Montréal et de Laval après ceux de la Montérégie, de Québec métropolitain, du Saguenay, ont décidé de demeurer à la CSN. Merci de cette confiance ! Ensemble nous continuerons à exercer le leadership syndical qui s'impose pour de meilleures conditions de travail et de meilleurs services à la population.

Secteur public

Du côté du secteur public, les négociations piétinent avec des échanges stériles, les représentants patronaux multipliant les demandes de recul aux tables sectorielles. Comment les travailleuses et les travailleurs pourraient-ils être ouverts à des discussions concernant des conditions sous la barre fixée par le décret qu'on leur a imposé il y a 5 ans ? Un sérieux coup de barre doit être donné, afin que ces irritants soient retirés. Ces épouvantails dévient les discussions des sujets essentiels. Nous ne sommes pas des statues de sel. Le mouvement appelle le mouvement. Il faut, de façon urgente, identifier des moyens pour intensifier la négociation et pour vraiment voir le bout du tunnel avec des perspectives complètes de règlement au sectoriel comme au salarial pour le 31 mars prochain. Seule une intensification aux tables sectorielles permet d'entrevoir des pourparlers de substance à la table centrale. La CSN et ses fédérations concernées rappellent qu'elles sont d'accord pour que des chantiers sur l'organisation du travail soient mis en place sur une base paritaire pour contrer la privatisation et le recours aux agences de placement, diminuer les surcharges de travail, améliorer l'efficacité dans l'offre des services à la population et faciliter l'accès à des postes permanents. Mais le gouvernement doit reconnaître la contribution essentielle des syndicats et des salarié-es et éviter de provoquer un autre coup de force en imposant un décret qui minerait le dialogue. Le respect, la reconnaissance et la transparence doivent être au rendez-vous.

Une évaluation de la négociation aura lieu vers le 20 mars prochain. D'ici là, nous mettrons les bouchées doubles pour dénouer les impasses et nous négocierons avec bonne foi et avec diligence. Le prochain temps fort sera la grande manifestation inter-

syndicale en appui au secteur public, le 20 mars prochain, à Montréal. Je vous invite à y participer en très grand nombre.

Les nombreux reportages sur l'état du réseau de la santé et des services sociaux démontrent à l'évidence la nécessité de s'attaquer de plein fouet aux problèmes que rencontrent les personnels et les usagers. L'heure n'est certainement pas au laisser faire, au surplace et à l'attentisme, si on veut préserver des services publics dignes de ce nom, et ce, en santé comme en éducation d'ailleurs.

Le Réveil

Aux *Éditions du Réveil*, confrontés à une annonce de fermeture, les travailleuses et les travailleurs ont finalement accepté, en la bonifiant, l'offre finale de Quebecor. Si la décision du syndicat a pour effet de sauver le *Réveil*, celle de Quebecor a pour conséquence la perte de 20 des 25 emplois restants. Seuls trois journalistes et deux commis de bureau pourront retrouver leur emploi, alors que les tâches des employés des secteurs de l'administration, du montage et des presses seront transférées à l'extérieur de la région du Saguenay. Les indemnités de départ atteignent deux semaines par année d'ancienneté jusqu'à un maximum de 42 semaines. Cette entente met un terme à un an de lock-out et je tiens ici à saluer le courage et la détermination dont ont fait preuve ces salarié-es et ce syndicat.

Journal de Montréal

Au *Journal de Montréal*, ça fait plus de 400 jours que dure le conflit tout à fait odieux. Une grande campagne nationale a été lancée pour appuyer les lock-outés : demande d'appui des élu-es de tous les niveaux à une motion semblable à celle adoptée à l'Assemblée nationale qui appelle les parties à négocier de bonne foi, campagne de publicité, pétition auprès de la population, tournée dans les syndicats, nous mettrons en avant tous les moyens pour favoriser, dans les meilleurs délais, un règlement négocié. Devant le refus de Quebecor d'accéder à la nomination d'un médiateur spécial, nous avons rencontré le ministre du Travail, Sam Hamad, pour qu'il intervienne. Quebecor ne peut se mettre au-dessus des lois en exigeant des travailleurs qu'ils acceptent son plan d'affaires avant de revenir à la table des négociations. C'est tout à fait contraire aux principes d'une négociation de bonne foi. Quebecor ne peut éternellement se placer au-dessus de la mêlée et considérer qu'aucune des pistes de règlement identifiées à *La Presse* et même au *Journal de Québec* ne trouve grâce à ses yeux. Nous entendrons d'ailleurs les grévistes du *Journal de Montréal* au cours de ce présent conseil.

Roi du Coq Rôti

Au nombre des conflits qui perdurent, notons le lock-out au Roi du Coq Rôti, en Estrie, qui touche les 45 salarié-es de l'entreprise depuis juillet 2008. Toute notre solidarité les accompagne.

Chargés de cours de l'Université de Montréal

Sans contrat de travail depuis près de six mois, alors que les pourparlers n'avancent pas, les 930 chargé-es de cours de l'Université de Montréal ont déclenché une grève générale illimitée, le 24 février dernier. Les principales demandes concernent la taille des groupes qui augmente sans cesse, le rattrapage salarial avec les autres universités québécoises, un meilleur accès au travail et à la prime de départ à la retraite. Nous leur offrons tout notre appui.

Le Repos Saint-François d'Assise

Les employés cols bleus du Repos Saint-François d'Assise, le cimetière de l'est, ne fournissent plus de prestation de travail pendant les heures de dîner et les samedis. Depuis qu'ils ont pris la décision de se joindre à la CSN, l'employeur n'a de cesse de les provoquer. Ils ont donc décidé d'appliquer ce moyen de pression afin de se faire respecter. Solidarité !

Abitibi-Bowater

Soulignons la lutte des 2 000 travailleurs d'Abitibi- Bowater qui tentent depuis avril dernier d'éviter la faillite de l'entreprise tout en préservant, de la meilleure façon possible, les emplois et les conditions de travail parmi lesquelles figure l'important enjeu du régime de retraite. Des rencontres de négociation intensives se déroulent depuis le début du mois de mars auxquelles sont étroitement associés les syndicats CSN concernés.

À travers les difficultés de cette compagnie, la plus importante au Québec dans l'industrie papetière, c'est de l'avenir d'un secteur stratégique pour l'économie du Québec et de la vitalité de plusieurs régions dont il est question. Ils méritent toute notre solidarité et tout notre appui.

Davie

Je voudrais finalement donner l'appui du conseil confédéral à nos camarades du chantier maritime Davie, qui vient de se placer sous la protection de la Loi sur les arrangements financiers. L'attribution incontrôlée de contrats à des sous-traitants qui étaient peu ou pas du tout préparés à œuvrer dans un chantier naval, a non seulement été coûteuse, elle a aussi été improductive. Nous espérons que la nouvelle direction de la Davie qui a été mise en place prendra des décisions qui permettront la reprise du travail pour les 1 590 travailleurs qui ont été temporairement mis à pied.

Là-dessus, je vous souhaite un bon conseil confédéral !

Vive la CSN !

Claudette Carbonneau
Présidente de la CSN



Conseil confédéral
Palais des congrès de Montréal
10, 11, 12 mars 2010

	Horaire des séances		Horaire des pauses santé	
10 mars	10 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30		
11 mars	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30	10 h 30 à 10 h 45	15 h 45 à 16 h
12 mars	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30	10 h 30 à 10 h 45	15 h 45 à 16 h

Ordre du jour

Le mercredi, 10 mars 2010

- 10 h
1. Mot de la présidente
 2. Accréditation des délégué-es
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal de la réunion des 8, 9 et 10 décembre 2009
 5. Mise en œuvre des propositions du 62^e Congrès :
 - Finances publiques québécoises
 - Financement des universités
 - Négociations des secteur public et parapublic
 6. Programme d'accès à l'égalité pour les femmes élues de la CSN
 7. Budget fédéral

Le jeudi, 11 mars 2010

8. 28 avril, Journée internationale de commémoration des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail
 9. Élections : comité national des jeunes
 10. La surveillance des communications
- 11 h 30
11. Conflits en cours et questions de privilège
- 14 h
12. Formation politique : Pour un Québec libéré du pétrole et Rouler sans pétrole
 13. Bourses Fernand-Jolicœur

Le vendredi, 12 mars 2010

14. Marche mondiale des femmes
15. Campagne Leucan 2010
16. Situation en Haïti
17. Développement économique – rencontre de Lévis de janvier 2010
18. Campagne de la CSI : taxes sur les transactions financières
19. Divers



**Confédération
des syndicats nationaux**

Lecture commentée du

***Pacte pour le financement
concurrentiel de nos universités***

Conseil confédéral
Montréal, les 10, 11 et 12 mars 2010

Lecture commentée du *Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités*

Le 23 février dernier, une proposition de Pacte pour un réinvestissement des universités québécoises est présentée aux médias, Pacte qui remet en question non seulement leur mode de financement, mais aussi nos choix sociaux sur l'avenir des universités. En effet, le regroupement de 16 personnalités — dont certains *lucides* biens connus — propose de leur propre initiative, un changement de cap en matière de financement des universités : augmenter substantiellement les frais de scolarité et instaurer un mode de concurrence entre les universités pour pallier le désengagement économique du gouvernement en matière d'éducation.

En résumé, le Pacte propose :

1. Que l'on devrait laisser aux universités la liberté d'augmenter les frais de scolarité pour ainsi rejoindre la moyenne canadienne et les différencier par secteur;
2. Les universités devraient utiliser 30 % des revenus supplémentaires obtenus par cette hausse de frais pour financer des prêts et des bourses aux étudiants provenant des milieux moins favorisés;
3. Le remboursement des prêts devrait être proportionnel au revenu du futur diplômé;
4. Le gouvernement du Québec devrait s'engager à prolonger le financement des universités à son niveau actuel;
5. L'argent qui serait normalement réinvesti dans les universités serait utilisé dans les autres secteurs de l'éducation pour favoriser la réussite scolaire à tous les niveaux.

Loin de constituer de simples propositions de modifications comptables, ces changements proposés par le Pacte touchent à la nature même du rôle des universités et remettent en question des choix de valeurs importants comme celui de l'équité, de l'accessibilité et de la justice sociale. Un glissement dangereux vers une vision individualiste, voire purement utilitaire, de l'éducation est ici prévisible. Le présent texte propose une lecture critique des propositions du Pacte.

Un contexte à géométrie variable

Depuis plusieurs années maintenant, les différents mouvements syndicaux et étudiants tentent d'attirer l'attention de la population sur le problème du sous-financement des universités. En effet, rappelons qu'en 2008, onze organisations syndicales et étudiantes du réseau de l'éducation, dont la CSN, signèrent un manifeste, intitulé *Faire de l'éducation publique la priorité nationale du Québec*, qui demandait au gouvernement de renouer avec son projet éducatif démocratique, et ce, notamment, en mettant fin au sous-financement chronique de l'éducation. Pour ces acteurs sociaux, le gouvernement devait faire de l'éducation « ... la priorité nationale et soutenir avec fermeté le

développement d'un système public de qualité, universel, accessible et gratuit... ». Dans la même veine, le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ), a pris plus d'une fois la parole dans l'espace public sur cet enjeu crucial qu'est le sous-financement des universités. Dans ce cas, nous ne pouvons que souscrire à la prémisse du Pacte qui dénonce le fait que « Nos universités québécoises sont victimes d'un sous-financement chronique qui menace non seulement leur propre position concurrentielle, mais surtout celle de l'économie et de la société québécoise dans son ensemble ».

Là où nous nous distinguons sans équivoque de l'analyse du Pacte, c'est dans l'identification des sources du problème de sous-financement et dans les solutions qu'il prétend y apporter. En effet, les auteurs du document associent le problème de financement, d'une part et de manière un peu floue, à une situation de bouleversement économique mondial. D'autre part, le propos du Pacte associe le problème à un déséquilibre dans la répartition des contributions entre l'État, les étudiants et les autres sources (comme les donations ou les fondations). Pour appuyer leurs propos, les auteurs comparent la situation québécoise particulière à celle du reste du Canada et de nos voisins étatsuniens.

Pour la CSN, le sous-financement chronique des universités est principalement dû à un désengagement de nos gouvernements, tant fédéral que provincial. En ce sens, dès 1993, le premier ministre Jean Chrétien et son ministre des Finances, Paul Martin, obsédés par le déficit zéro, ont effectué des coupes draconiennes dans les transferts aux provinces. Ainsi, entre 1995-1996 et 2005-2006, les transferts fédéraux pour le financement de l'éducation postsecondaire (et de l'aide sociale) ont diminué de 800 millions¹. Notons qu'une partie du financement du gouvernement fédéral pour le secteur de l'éducation fut détournée des transferts aux provinces et fut investie dans le programme des Bourses du millénaire. Bourses qui n'existeront plus après l'année 2009-2010 et qui ont constitué un empiétement éhonté du gouvernement canadien dans un champ de compétence strictement provincial.

À la suite à ces coupes, le ministère de l'Éducation enclencha différentes réformes mettant la hache dans les dépenses du ministère. Comme le soulignait le mémoire de la CSN présenté à la commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, les crédits du gouvernement du Québec pour le fonctionnement des universités ont été, de 1994-1995 à 2000-2001, à la baisse en dollars constants, et ce, malgré la hausse des effectifs étudiants. En fait, le poids des dépenses en éducation entre 1994-1995 et 2006-2007 est passé de 28,9 % à 25,2 %.² Durant cette période, les universités ont procédé à des coupes chez les employés de soutien et les professionnels,

¹ Mémoire de la CSN, consultations prébudgétaires 2006-2007.

² Budget de dépenses 2006-2007.

introduit la sous-traitance, réduit les services non directement liés à la formation, tels que les laboratoires ou les bibliothèques, augmenté les frais afférents, etc. D'ailleurs, nous l'avons déjà dit : seulement pour retrouver le niveau de financement qui existait avant les compressions fédérales de 1993, 800 millions de dollars de plus par année de transferts fédéraux devraient être consentis à l'enseignement supérieur. D'ailleurs, rappelons-nous que la CSN et les différents partenaires de l'éducation du Québec s'étaient rendus à Ottawa pour réclamer le transfert des sommes dues pour le secteur de l'éducation. Encore aujourd'hui, nous attendons toujours que le gouvernement fédéral alloue la totalité des sommes pour l'enseignement postsecondaire.

La situation est criante, mais il ne faut pas être dupe de l'analyse menée par les signataires du Pacte. Cette dernière entre en effet dans la mouvance de plusieurs autres documents du même acabit. La situation du sous-financement des universités demande réflexion et débat, mais cela ne signifie pas qu'il faut se précipiter vers la solution de l'heure qu'est la logique de l'utilisateur-payeur. Cette logique, particulièrement présente ces dernières années, s'est incarnée pour le secteur de la santé, en février 2008, dans le rapport « En avoir plus pour son argent » rédigé par Claude Castonguay. Puis, le flambeau fut ensuite repris dans le document « Mieux tarifer pour mieux vivre ensemble » rédigé en mars 2008 par Claude Montmarquette, d'ailleurs un des signataires du Pacte. Un an plus tard, à la demande du gouvernement Charest, le Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques déposa trois fascicules qui font l'apologie de la hausse des tarifs, de la compétitivité entre services publics et de la concurrence avec le secteur privé comme solution aux problèmes de financement public. Il n'est donc pas innocent que ce Pacte soit présenté dans les médias à quelque temps du prochain budget provincial. Pierre Fortin, un des signataires, avoua d'ailleurs que ces différentes sorties médiatiques faisaient partie d'une tactique de « conditionnement de l'opinion publique ».

Sources de financement : plusieurs pistes dont certaines plus équitables que d'autres

Les moyens à prendre pour régler ce problème de sous-financement peuvent être multiples. Il est assez ironique qu'un des anciens premiers ministres du Québec, par surcroît responsable de ces coupes, signe ici un Pacte dénonçant un sous-financement et en impute davantage la responsabilité à la trop faible contribution étudiante plutôt qu'au désengagement gouvernemental. Qu'en est-il dans les faits de cette part de paiement?

Selon le Pacte, le meilleur système de financement serait celui du reste du Canada et des États-Unis. Le système universitaire canadien est généralement financé par des subventions d'État dans une proportion de 60 %, auxquelles s'ajoutent 30 % provenant des droits de scolarité et 10 % de fonds autres (par

exemple, les donations ou les fondations). Cette proposition vise donc à augmenter le fardeau économique des étudiantes et étudiants et de leurs parents qui seraient, selon les dires des auteurs, plutôt gâtés en comparaison de ceux du reste de l'Amérique du Nord.

Premièrement, les propos du Pacte laissent croire que les frais de scolarité seraient restés inchangés depuis l'époque de Matusalem. En fait, une première augmentation des frais de scolarité eut lieu entre 1990 et 1994, de l'ordre de 322 % (passant de 517,26 \$ à 1668,30 \$ par année). Après un certain répit, une deuxième vague de dégel commença en 2007. Depuis, les droits de scolarité augmentent de 100 \$ chaque année, et ce, jusqu'en 2012. De plus, s'ajoute aux droits de scolarité l'augmentation des frais dits afférents par les universités pour essayer les coupes gouvernementales (frais reliés, par exemple, à l'utilisation du matériel informatique ou sportif). En effet, entre 1993-1994 et 2007-2008, ces frais ont explosé de 340,5 % (passant en moyenne de 205 \$ à 698 \$). Si l'on combine la hausse des frais de scolarité avec celle des frais afférents, les étudiants devront déjà faire face à une hausse globale de 1 000 \$ par année et si l'on compare avec les frais s'appliquant en 1993-1994. Il semblerait que ces hausses aient échappé aux signataires du *Pacte*.

Deuxièmement, un des mythes des plus tenaces concernant les étudiants universitaires repose sur la capacité du programme d'Aide financière aux études (AFE) de subvenir à leurs besoins et de leur offrir des conditions d'études satisfaisantes. Si certains ont la chance de se consacrer sans souci à leurs études, ce n'est pas le cas pour la grande majorité des étudiants. Déjà, 30 % des étudiants universitaires doivent souscrire au programme d'aide financière. Ainsi, les nouveaux diplômés commencent souvent leur vie de travailleurs avec des dettes d'études écrasantes (la dette moyenne des finissants était de 11 467 \$ pour ceux issus du baccalauréat, 15 024 \$ pour la maîtrise et 21 376 \$ pour le doctorat). Par ailleurs, que les étudiantes et les étudiants reçoivent ou non de l'aide financière, la majorité d'entre eux (entre 53 % et 64 %) travaille environ 16 heures par semaine, parallèlement à leurs études pour réussir à boucler leur budget. En effet, selon une étude du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le budget moyen d'un étudiant universitaire pour une année est de l'ordre de 11 169 \$. Les étudiantes et les étudiants vivent donc un réel problème d'endettement.

Ensuite, la contribution parentale est intimement liée tant à l'accès à l'AFE qu'à la capacité de payer les frais courants. Le MELS nous a appris que 64,9 % des étudiants recevant de l'aide financière ne recevront jamais d'aide parentale. En ce sens, on constate que la contribution parentale évaluée par le gouvernement ne correspond tout simplement pas à la capacité réelle des parents à payer. Les études prédisent ainsi que pour compenser la baisse des économies familiales ou la hausse des frais, les étudiants auront tendance à augmenter leurs heures de travail, ce qui aura un impact sur la persévérance et la

réussite. En effet, si l'on constate que le fait de travailler peut avoir un effet négatif sur la persévérance et la réussite scolaire, il est alarmant qu'autant d'étudiants travaillent tout en poursuivant leurs études. En ce sens, une récente étude (Stuart, Murray, 2007) montre qu'il y a une corrélation positive entre une hausse de frais de scolarité et une hausse du travail étudiant. Est-ce que les étudiants des niveaux supérieurs disposent des ressources pour financer une hausse des frais de scolarité? Il semble que non.

Les auteurs du Pacte comparent constamment le Québec avec les autres États d'Amérique du Nord pour prouver la force d'un système plus axé sur la contribution individuelle que sur l'engagement gouvernemental. La comparaison est ici difficile puisqu'il existe, entre les provinces canadiennes, les États-Unis et le Québec, d'importantes différences structurelles relatives aux effectifs, aux salaires, au coût de la vie, etc. De plus, il ne faut pas oublier qu'il existe une raison historique à notre système éducatif démocratique et axé sur l'accessibilité. En effet, issue d'un vaste mouvement de rattrapage, de modernisation et des conclusions du Rapport Parent, l'accessibilité au système d'éducation a été une réponse nécessaire pour contrer l'élitisme qui avait lieu à l'époque. La démocratisation du savoir vise à réaliser le potentiel humain et il doit conséquemment être ouvert à quiconque possède le talent et la volonté pour y accéder. Cet objectif est loin d'être atteint si l'on considère que le Québec accuse un retard, en 2007, de 1,5 % du taux de diplomation postsecondaire du Canada et de 3,8 % de celui de l'Ontario. D'ailleurs, au moment même où les femmes commencent à prendre leur place au sein des universités, de telles mesures risquent d'ébranler les avancées gagnées au fil des luttes. Il est particulièrement important, dans une société du savoir, de préserver l'accessibilité aux études à toutes celles et tous ceux voulant décrocher un diplôme, et ce, tant en formation initiale qu'en formation continue. Un retour en arrière serait ici inadmissible.

Par ailleurs, si l'on prend exemple sur les résultats des hausses des droits de scolarité en Ontario, l'on se rend compte que c'est justement le droit à l'accessibilité qui est touché. En ce sens, en Ontario, si le taux de fréquentation des universités a légèrement augmenté malgré une hausse des droits de scolarité, ceci cache une autre réalité. En effet, l'Ontario a aussi observé une baisse d'inscriptions à temps partiel et une baisse d'inscriptions d'étudiants moins nantis, et ce, particulièrement dans certaines filières comme en éducation ou en médecine. Par exemple, à la suite des hausses de frais, la proportion d'étudiants issus de famille à faible revenu et inscrits en médecine a diminué de 7,6 % entre 1997 et 2001³. Par ailleurs, le MELS a analysé différents scénarios d'augmentation des frais de scolarité. Selon les calculs, une augmentation de 2 500 \$ à 4 900 \$ aura comme effet une baisse de l'effectif étudiant de 2,5 % à 9,6 %. De plus, une récente étude de Statistique Canada

³ MELS, *Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire*, juin 2007.

démontre que l'augmentation rapide des frais de scolarité a eu pour effet de désavantager la proportion des étudiantes et étudiants issus de la classe moyenne. Ainsi, les étudiants issus de classes supérieures seraient aptes à absorber la hausse des coûts et ceux de milieux plus modestes, bien que touchés par les hausses, pourraient toujours compter sur les programmes d'aide financière pour payer les droits de scolarité. D'ailleurs, le Pacte propose, pour faciliter l'accessibilité aux études, d'utiliser une partie des fonds recueillis par la hausse des droits de scolarité en la transformant en bourses pour les étudiants issus de familles à plus faible revenu. Nous devons dénoncer l'approche retenue par les signataires du Pacte qui travestissent le soutien à ceux qui en ont le plus besoin en simples bourses d'excellence. Malgré la prétention de certains qui avancent qu'il n'existe pas de lien entre la hausse des droits de scolarité et le taux de fréquentation, il semble, qu'en fait, les grands perdants ici sont ceux qui se trouvent au centre de l'échelle socio-économique : la classe moyenne.

Dans le même ordre d'idées, la proposition du Pacte, d'imposer différemment les secteurs universitaires selon les coûts de formation, risque d'avoir un impact négatif sur l'accessibilité aux différentes professions. Comme nous le soulignons, « L'imposition de droits de scolarité à géométrie variable modelés en fonction des coûts des programmes et de la rentabilité des diplômes (...) irait à l'encontre du principe de l'égalité des chances, engendrerait une hiérarchisation des universités et des programmes, venant ainsi fausser à la fois la mission des universités et le libre choix des étudiants ». Avec un tel système, on peut penser que les étudiants auront tendance à opter pour les programmes plus abordables ou aux conséquences économiques moins lourdes. De leur côté, les universités pourraient privilégier les programmes les plus rentables pour elles. Ces choix plus axés sur des raisons économiques brimeront la capacité de libre choix et le développement du plein potentiel des étudiantes et étudiants de demain.

Certains diront qu'il n'est pas juste que les plus nantis ne payent pas plus que les autres pour les études, et ce, particulièrement dans les secteurs de pointe comme la médecine ou le génie. Pourtant, en cinq ans, un diplômé universitaire paie en moyenne plus de 55 000 \$ en impôts sur le revenu ce qui compense largement le montant que le gouvernement investit dans sa formation universitaire (en moyenne 31 180 \$ pour 3 ans)⁴. Cette contribution sera d'autant plus équitable que le système d'imposition sera progressif.

Nous croyons, en fait, que l'endettement étudiant participe au mécanisme de reproduction des inégalités sociales et à la mise en valeur de l'excellence au détriment des aspirations et de la motivation des étudiants. En effet, ce mécanisme transforme un droit en un privilège pour certains et en sacrifice

⁴ ACPPU, Payer le prix. Pourquoi abaisser les frais de scolarité ?, Vol 7, n.1, 2005.

pour d'autres. Il est certain qu'un gel des droits de scolarité ne peut pas régler à lui seul les disparités sociales. Il est primordial de ne pas accentuer les différences au moment même où nous avons besoin plus que jamais de travailleuses et travailleurs diplômés, et ce, notamment pour suppléer aux pénuries de main-d'œuvre. Nous croyons qu'il est important que le système d'éducation québécois soit ouvert à tous, et ce, quelle que soit leur origine socioéconomique ou régionale.

Un choix de système de financement pour les universités : une question de valeurs

Au-delà des propositions, une chose marquante dans la lecture du Pacte est la référence constante à l'univers économique pour discuter d'éducation. Ainsi, les universités n'ont plus la mission de former les citoyens de demain capables d'un regard critique et de maîtriser un contenu disciplinaire, mais bien de rechercher une position internationale « concurrentielle » et « performante » ayant « ... une incidence directe et fondamentale sur le succès ou l'échec d'une stratégie économique axée sur le savoir ». En ce sens, « ... la part de financement assumée par chacun [doit être] proportionnelle à sa part de bénéficiaires » et les universités qui seront soumises à une « ... concurrence plus vive et à des incitatifs plus importants seront amenées à accroître la qualité et la pertinence des programmes d'études », et ce, en lien avec une « ... obligation morale de maximiser les fruits des investissements individuels et collectifs ».

En réponse à cette proposition, la CSN croit tout d'abord « ... que c'est de la responsabilité de chaque université de déterminer des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour accroître la qualité des services, et ce, avec la participation de la communauté universitaire, dont le personnel de soutien, les professionnels, les professeurs, les chargés de cours, les étudiants » (Mémoire, 2004;23).

Ensuite, il est important que le budget de chacune des universités soit étudié avec minutie et que des priorités soient définies en fonction de la mission universitaire. Par contre, lorsqu'une société doit faire un choix macroéconomique, quant aux décisions collectives, d'autres critères que ceux strictement économiques doivent entrer en ligne de compte. Pour la CSN, l'équité d'accès en éducation est avant tout une responsabilité de l'État, qui doit l'assumer de façon conséquente.

Le fait de faire porter la responsabilité du sous-financement des universités aux étudiants sera inévitablement un frein à l'accessibilité à l'enseignement supérieur. Nous pouvons penser que l'accessibilité sera d'abord ébranlée par l'exacerbation d'une lutte entre universités condamnées à la recherche d'étudiants rentables (pensons aux nouveaux frais de 29 000 \$ du MBA de l'Université McGill ou aux développements immobiliers de l'Université de

Sherbrooke à Longueuil). Ensuite, un clivage régional découlera d'un désavantage entre les programmes développés en région et ceux des grands centres à l'avant-scène de la compétition internationale. Une telle disparité appelle dangereusement la mort des universités en région. De surcroît, un débalancement s'installera entre certains programmes plus facilement reliés aux bourses d'excellence ou ne nécessitant pas un endettement déraisonnable pour les étudiants. Finalement, l'accessibilité risque d'être remise en question par une disparité d'accès entre les citoyens de niveaux socioéconomiques différents. Pour ces différentes raisons, la CSN croit qu'il est grossier de ramener le problème de sous-financement des universités à la seule question d'une hausse des frais de scolarité et à l'instauration de la concurrence entre établissements universitaires.

L'éducation, en tant que droit fondamental, est une clef nécessaire à l'amélioration des conditions générales de la société, un réel Pacte social porté par le Québec depuis la Révolution tranquille.

Pour un débat public sur le sous-financement des universités

Pour la CSN, il est impératif de trouver rapidement des solutions à la question du sous-financement chronique des universités québécoises. L'université est un moteur essentiel d'une société du savoir, moderne et démocratique. Le sous-financement de nos universités met de l'ombre sur le développement social, économique et culturel de la société québécoise. Les propositions amenées par le Pacte sont une attaque envers l'accessibilité à l'université et elles sont d'autant plus dangereuses qu'elles s'incarnent dans un discours *lucide* plus englobant. Le problème criant des universités ne doit donc pas nous détourner d'un débat sur les choix que la société québécoise doit maintenant faire.

Étant donné l'importance de la question, il est inacceptable que les réflexions sur le financement des universités, et donc sur l'accessibilité, se déroulent isolément et sans consultation publique. En ce sens, la CSN réitère la nécessité de la tenue d'un débat public, en présence de tous les intervenants et partenaires de la société civile, sur la question du sous-financement des universités québécoises.



**Confédération
des syndicats nationaux**

***Budget fédéral 2010-2011
Analyse de la CSN***

Conseil confédéral
Montréal 10, 11 et 12 mars 2010

Confédération des syndicats nationaux
1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Téléphone : 514 598-2271
Télécopieur : 514 598-2052
www.csn.qc.ca

1. Faits saillants

- A. En dehors du recyclage des initiatives du Plan d'action économique annoncé dans le budget 2009 et du plan de retour à l'équilibre budgétaire, le budget 2010 inclut très peu de nouvelles initiatives. L'impact budgétaire de ces nouvelles mesures est de 2,2 milliards de dollars sur deux ans. Selon certains experts en finances publiques, il faudrait remonter à 1997 pour trouver un budget fédéral comprenant aussi peu de nouveautés. On se serait attendu à ce que le gouvernement fasse plus pour relancer l'économie, puisque, selon ses propres dires, la reprise est encore très fragile. Le gouvernement avait la marge de manœuvre pour faire plus, puisque la dette publique nette du Canada est manifestement plus faible que celle des autres pays du G7 et que celle-ci est appelée à croître moins rapidement que dans ces pays d'ici 2014 selon le FMI. Mais le gouvernement a choisi de faire du neuf avec du vieux. Il est maintenant évident que rien dans le discours du Trône et le budget ne justifiait la prorogation du Parlement.
- B. Le budget démontre une insensibilité aux drames que vivent les victimes de la crise économique. Le gouvernement refuse de bonifier les dispositions du programme d'assurance emploi au-delà de ce qui a été fait dans le plan d'action du budget 2009. Pourtant, le taux de chômage demeure élevé. En fait, les économistes du secteur privé prévoient que le taux de chômage passera de 8,3 % en 2009 à 8,5 % en 2010. Il y a toujours moins de personnes en emploi actuellement qu'en octobre 2008. La moitié des chômeuses et des chômeurs ne se qualifie toujours pas pour obtenir des prestations d'assurance emploi, alors que les travailleuses et les travailleurs de 55 ans et plus sont deux fois plus nombreux à se retrouver sans emploi aujourd'hui qu'à la fin de 2008. Le gouvernement aurait dû favoriser, en plus de bonifier la prestation, une plus grande accessibilité au régime et mettre en place un programme pour les travailleuses et les travailleurs âgés leur permettant de faire le pont entre la fin de leur prestation d'assurance emploi et le début de leurs prestations de retraite. Encore une fois, le gouvernement fédéral refuse de bouger dans ce dossier.
- C. La CSN constate, une fois de plus, que le gouvernement conservateur ignore complètement les demandes du Québec. Bien que le ministre Flaherty nie la baisse des paiements de transferts aux provinces, ce budget confirme la coupe de 1 milliard de dollars, effectuée à l'automne 2008, dans la péréquation pour le Québec. Rappelons que ceci constituait notre seul véritable gain à la suite du règlement partiel du déséquilibre fiscal dans le budget 2006.

Par ailleurs, il y a l'iniquité du Plan d'action économique à l'endroit des secteurs manufacturier et forestier québécois. Ce dernier qui fait face à de graves difficultés, reçoit peu de soutien du gouvernement fédéral par rapport à l'industrie automobile ontarienne, laquelle a reçu près de 10 milliards de dollars en aide gouvernementale lors de la récession. Ainsi, le budget 2009 ne prévoyait que 170 millions de dollars sur deux ans pour ce secteur, cela pour l'ensemble du Canada (initiatives de diversification du marché et d'innovation). Finalement, le

budget 2010 ajoute un maigre 100 millions de dollars sur quatre ans pour un programme d'énergie renouvelable ciblant le secteur forestier. Manifestement, le compte n'y est toujours pas pour l'industrie forestière, à laquelle le gouvernement continue de refuser les prêts et garanties de prêts qu'elle demande et qu'il a accordés à l'industrie automobile.

Enfin, le gouvernement fédéral n'a toujours pas compensé le Québec pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS, alors que ce dernier a été le premier à harmoniser sa taxe de vente. Il s'agit là d'un manque à gagner de 2,2 milliards de dollars pour le Québec. Plusieurs provinces bénéficient déjà d'une telle compensation.

- D. Du côté environnemental, les décisions du gouvernement vont aussi à l'encontre des priorités du Québec. Après avoir fait piètre figure au sommet de Copenhague, le Canada continue de refuser d'adopter des mesures contraignantes de réduction des gaz à effet de serre (GES), ce qui prive le Québec des avantages financiers qui découleraient de ses efforts en cette matière depuis 1990. Au lieu de cela, le gouvernement conservateur s'engage dans la mauvaise direction, avec l'investissement d'un milliard de dollars consenti en 2009 pour le captage et le stockage du carbone dans le secteur des sables bitumineux et les 253 millions de dollars consacrés par le budget 2010 au développement de l'énergie nucléaire, encore un investissement qui profite principalement à l'Ontario.
- E. Quelques commentaires doivent être faits sur le « plan de rétablissement de l'équilibre du budget ». D'entrée de jeu, mentionnons que ce plan n'est pas le seul responsable du retour à un quasi-équilibre budgétaire en 2014-2015 : l'augmentation des revenus joue aussi un rôle non négligeable, le gouvernement anticipant une croissance moyenne de ses revenus de 6,75 % d'ici 2014-2015. Cela dit, ce plan est une composante essentielle de la stratégie du gouvernement pour assainir les finances publiques. Ce plan comporte trois volets :
- Le premier volet consiste simplement à ne pas renouveler les mesures du Plan d'action économique lorsqu'elles arriveront à échéance. Le gouvernement considère que la reprise économique sera suffisamment enclenchée en mars 2011, moment où l'ensemble des programmes du plan de relance viendra à terme. À lui seul, le fait de laisser les programmes du Plan d'action économique venir à échéance réduira le déficit budgétaire de près de la moitié entre 2009-2010 et 2011-2012.
 - Le deuxième volet instaure des mesures ciblées visant à freiner le rythme de croissance de certaines dépenses. Voici les principales mesures d'économies annoncées par le gouvernement :
 - **Défense nationale** : les dépenses au titre de la Défense nationale continueront de progresser, mais à un rythme plus lent que celui prévu ;

celles-ci atteindront néanmoins près de 21 milliards de dollars en 2014-2015, alors qu'elles étaient approximativement de 15 milliards de dollars en 2005-2006.

- **Aide internationale** : contrairement à ce que prévoyait la Mise à jour économique et financière de septembre 2009, le gouvernement n'a plus l'intention de continuer à indexer de 8 % par année l'enveloppe de l'aide internationale. Le gouvernement plafonne le financement au niveau atteint en 2010-2011, soit à 5 milliards de dollars. Le gouvernement justifie cette décision par le fait que ce budget a doublé par rapport au niveau de 2002. Le plafonnement du budget implique des économies de 4,5 milliards de dollars d'ici 2014-2015 par rapport à une situation où l'indexation annuelle de 8 % se poursuivrait. La part du PIB dévolue à l'aide internationale, qui est actuellement de 0,32 %, chutera à 0,26 % en 2014, soit l'une des contributions les plus faibles parmi les pays développés. Ceci démontre très clairement que le gouvernement conservateur a renoncé à l'engagement canadien de consacrer 0,7 % du PIB à l'aide internationale tel qu'établi par l'ONU.
- **Coûts administratifs de l'appareil gouvernemental** : le gouvernement propose des mesures pour freiner la progression de ses dépenses de fonctionnement et ralentir la croissance de la taille et des activités de la fonction publique. D'ici 2014-2015, ces mesures représentent des compressions de 6,8 milliards de dollars. Le gouvernement donnera l'exemple en déposant un projet de loi pour geler le salaire du premier ministre, des ministres, des député-es et des sénateurs entre 2010-2011 et 2012-2013. Le budget propose notamment deux mesures visant à limiter l'augmentation des dépenses des ministères :
 1. Pour 2010-2011, les budgets des ministères ne seront pas augmentés afin de couvrir la hausse de 1,5 % des salaires annuels dans l'administration publique fédérale. On nous dit que les salaires des employé-es continueront d'augmenter comme prévu par leurs conventions collectives et conformément à la *Loi sur le contrôle des dépenses*, qui demeure en vigueur jusqu'en 2011. Cependant, les ministères devront réaffecter des sommes provenant d'autres éléments de leurs budgets de fonctionnement pour financer ces augmentations. Les compressions impliqueront donc une baisse des budgets de fonctionnement en valeur absolue, ce qui laisse présager un impact sur la qualité des services publics.
 2. Les budgets salariaux et de fonctionnement des ministères seront bloqués à leurs niveaux de 2010-2011 en 2011-2012 et en 2012-2013.

Ajoutons que le gouvernement fédéral s'attend à ce que d'autres organisations fédérales, notamment les sociétés d'État, instaurent un gel de leurs dépenses de fonctionnement.

Le problème avec ce volet, c'est que le gouvernement impose des coupes mur à mur. De plus, il laisse aux ministères la tâche de déterminer les compressions à réaliser.

- Le troisième volet du plan gouvernemental s'appuie sur les divers processus de révision et d'examen des programmes. Le gouvernement entend élargir la portée de ces processus, afin de réduire, au fil du temps, la taille de la fonction publique. Le budget 2010 annonce des compressions de 1,3 milliard de dollars d'ici 2014-2015, mais d'autres compressions sont manifestement à venir de ce côté.

Ce volet comprend aussi les initiatives visant à garantir l'intégrité du régime fiscal canadien (processus de révision des dépenses fiscales notamment). D'ici 2014-2015, les initiatives du budget 2010 devraient permettre des économies de 2,5 milliards de dollars au gouvernement. La principale mesure annoncée, qui rapportera 1,7 milliard de dollars au gouvernement d'ici 2014-2015, consiste à empêcher les employé-es et les employeurs de bénéficier simultanément d'une déduction relative à des options d'achat d'actions. À l'avenir, seul l'employé ou l'employeur pourra bénéficier d'une telle déduction.

2. Informations complémentaires

Équilibres financiers du gouvernement

À la suite de la crise financière et de la récession qui ont frappé le Canada en 2009, le solde budgétaire du gouvernement s'est détérioré rapidement et a mis fin à une décennie de surplus budgétaires. Un léger déficit budgétaire de 5,8 milliards de dollars a été enregistré en 2008-2009 et un déficit record de 53,8 milliards de dollars a suivi en 2009-2010. Il faut cependant relativiser l'ampleur de ce déficit budgétaire, puisqu'il représente 3,5 % du PIB alors que les déficits budgétaires les plus importants des récessions du début des années 1980 et 1990 représentaient respectivement 8,3 % et 5,6 % du PIB. Par ailleurs, le déficit budgétaire de 2009-2010 s'explique pour une bonne part par les mesures du plan de relance économique, qui s'élèvent à 28 milliards de dollars. Celles-ci étaient absolument nécessaires pour mitiger les effets de la récession, même si elles contribuent à creuser le déficit budgétaire. En 2010-2011, le déficit devrait atteindre 49,2 milliards de dollars et les mesures du plan de relance économique auront un coût de 19,1 milliards de dollars. Par la suite, le déficit diminue graduellement jusqu'à un quasi-équilibre budgétaire en 2014-2015, comme l'indique le tableau 1.

Tableau 1 Sommaire des opérations budgétaires (milliards de dollars)

	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
Revenus budgétaires	233,1	213,9	231,3	249,0	266,5	282,7	296,5
Dépenses totales	238,8	267,7	280,5	276,7	284,0	291,2	298,3
Dépenses de programmes	207,9	237,8	249,2	241,4	245,2	251,4	257,7
Frais de la dette publique	31,0	29,9	31,3	35,3	38,9	39,8	40,6
Solde budgétaire	-5,8	-53,8	-49,2	-27,6	-17,5	-8,5	-1,8
Dette fédérale	463,7	517,5	566,7	594,3	611,9	620,3	622,1
En % du PIB							
Revenus budgétaires	14,6	14,0	14,4	14,8	15,0	15,2	15,2
Dépenses totales	14,9	17,6	17,6	16,4	16,0	15,6	15,3
Dépenses de programmes	13,0	15,6	15,6	14,3	13,8	13,5	13,2
Frais de la dette publique	1,9	2,0	2,0	2,1	2,2	2,1	2,1
Dette fédérale	29,0	33,9	35,4	35,2	34,4	33,3	31,9

Le retour progressif à l'équilibre budgétaire s'explique par plusieurs facteurs. Premièrement, le budget table sur une croissance des revenus de 6,75 % en moyenne de 2009-2010 à 2014-2015. Cette croissance des revenus est fondée sur une prévision de croissance du PIB nominal de 5,0 % par an en moyenne d'ici 2014. Même si certains jugent cette prévision optimiste, elle est conforme aux prévisions formulées par les institutions financières.

Deuxièmement, le gouvernement fédéral bénéficiera aussi d'augmentations de revenus discrétionnaires, puisque le gel des cotisations d'assurance emploi prendra fin en 2011 et que l'Office de financement de l'assurance emploi du Canada (OFAEC) établira des taux de cotisation qui permettront de rembourser les déficits enregistrés par le programme lors de la récession (sauf les déficits découlant de la bonification de 2,9 milliards de dollars des prestations annoncée dans le budget 2009-2010). Les projections du budget montrent que les cotisations d'assurance emploi passeront de 17,6 milliards de dollars en 2010-2011 à 26,6 milliards de dollars en 2014-2015.

Le tableau suivant démontre très clairement que le gouvernement conservateur a encore une fois l'intention de piller la caisse d'assurance emploi.

Tableau 2 Assurance emploi (milliards de dollars)

	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
Cotisations d'assurance emploi	16,9	16,6	17,6	20,0	22,6	25,2	26,6
Prestations d'assurance emploi	16,3	22,4	22,6	19,6	18,8	18,4	18,4

En fait de 2011-2012 à 2014-2015, les cotisations excéderont de 19,2 milliards les prestations, pour la seule année 2014-2015 le surplus est évalué à 8,2 milliards de dollars. Voilà pourquoi nous devons continuer de réclamer une véritable caisse autonome d'assurance emploi.

Troisièmement, le gouvernement annonce la mise en œuvre de compressions budgétaires à hauteur de 17,6 milliards de dollars de 2009-2010 à 2014-2015 (le détail de ces compressions est donné au tableau 2). Les compressions sont de 807 millions de dollars en 2010-2011 et augmentent progressivement pour s'établir à 5,8 milliards en 2014-2015. Le ratio dépenses de programmes/PIB, qui a fait un bond à 15,6 % en raison des dépenses consécutives au plan de relance, devrait diminuer graduellement pour atteindre 13,2 %, un niveau comparable à celui d'avant la récession. Les dépenses de programmes ne connaîtront qu'une croissance moyenne de 1,6 % de 2009-2010 à 2014-2015. Il faut toutefois noter que les dépenses de programmes fédérales ont connu une croissance moyenne de 6,2 % de 2000-2001 à 2007-2008, soit l'année financière précédant le début de la récession au Canada.

Tableau 3 Mesures d'économies prévues par le budget (millions de dollars)

	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	Total
1) Défense nationale : réduction de la croissance des dépenses				525	1 000	1 000	2 525
2) Plafonnement de l'aide internationale à 5 milliards \$			438	869	1 337	1 842	4 486
3) Contenir les coûts administratifs du gouvernement		300	900	1 800	1 800	2 000	6 800
4) Examens stratégiques des dépenses de 2009		152	248	287	288	288	1 262
5) Élimination d'échappatoires fiscales	20	355	440	500	565	625	2 505
Total	20	807	2 026	3 981	4 990	5 755	17 578

D'ici 2014-2015, les intérêts sur la dette publique connaîtront une croissance moyenne de 6,3 %. Cependant, le service de la dette ne connaîtra qu'une faible croissance en proportion du PIB. Là encore, les prévisions du gouvernement quant aux taux d'intérêt sont essentiellement les mêmes que celles des prévisionnistes des institutions financières.

Il va sans dire que la série de déficits prévus de 2008-2009 à 2014-2015 fait augmenter la dette fédérale en valeur absolue. Toutefois, en proportion du PIB, celle-ci ne connaîtra une croissance que jusqu'en 2010-2011, le ratio dette fédérale/PIB est de 35,4 % cette année-là. Par la suite, le ratio diminue jusqu'à 31,9 %, soit un niveau à peine plus élevé que celui d'avant la récession.

Enfin, il importe de rappeler que la situation du Canada en ce qui concerne l'endettement est très enviable par rapport à celle qu'on observe dans les autres pays du G7. En prenant en compte l'ensemble des administrations publiques, le ratio de la dette nette au PIB s'établissait à 23,5 % en 2007, alors que ce ratio était compris entre 30 % et 100 % dans les autres pays du G7. Qui plus est, le FMI prévoit que ce ratio n'augmentera que de 5,9 points de pourcentage d'ici 2014 au Canada, alors qu'il augmentera de 42,6 points aux États-Unis, de 24,7 points en Allemagne, de 28,8 points en France, de 53,5 points au Royaume-Uni, de 24,4 points en Italie et de 63,1 points au Japon.

Compte tenu de ce qui précède, il est clair que l'assainissement des finances publiques ne présente pas une contrainte aussi forte pour les administrations publiques canadiennes, et en particulier pour le gouvernement fédéral, que pour les gouvernements des autres pays du G7. L'endettement du gouvernement fédéral ne devrait donc pas l'empêcher de s'attaquer à d'autres priorités.

Mesures fiscales et budgétaires

Dans le budget il n'y a que 2,2 milliards de dollars de nouvelles mesures fiscales et budgétaires sur deux ans. Voici celles qui sont importantes en terme monétaire:

- **Travail partagé** : le budget bonifie cette mesure en prolongeant de 26 semaines la durée maximale des accords de travail partagé, ce qui porte cette durée à 78 semaines. Cette bonification a un coût de 101 millions de dollars en 2010-2011.
- **Innovation** : le gouvernement consacre 613 millions de dollars sur trois ans à une myriade de programmes visant à soutenir l'innovation.
- **Élimination des droits de douane pour l'industrie manufacturière** : le gouvernement élimine les droits de douane sur la machinerie et les intrants achetés par l'industrie manufacturière. Cette mesure réduit les coûts du secteur manufacturier de 210 millions de dollars en 2010-2011 et de 230 millions de dollars en 2011-2012.
- **Secteur minier** : le gouvernement consacre 85 millions de dollars pour appuyer le secteur minier en 2010-2011.
- **Industrie nucléaire** : le gouvernement accorde 253 millions de dollars à l'industrie nucléaire, pour assurer son développement. Cette somme servirait essentiellement à couvrir des pertes commerciales.
- **Autochtones** : le budget dédie 285 millions de dollars sur deux ans à l'amélioration de la santé des Autochtones; 53 millions de dollars vont aussi aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations; finalement, 199 millions de dollars serviront à faire face aux séquelles laissées par les pensionnats indiens.



**Confédération
CSN des syndicats nationaux**

**Recommandations de mise à jour
du programme d'accès à l'égalité
pour les femmes élues à la CSN**

Texte modifié par le
conseil confédéral
Montréal, les 10, 11, 12 mars 2010

Introduction

Le comité exécutif de la CSN a reçu le rapport qui lui a été déposé par le comité national de la condition féminine concernant la recherche qualitative effectuée sur le PAE de même que les suggestions de mise à jour formulées par le comité.

Le texte soumis au conseil confédéral présente les faits saillants de ce rapport de même que les recommandations de mise à jour du PAE soumises par le comité exécutif de la CSN.

I. Quelques rappels

En décembre 1995, le conseil confédéral adoptait un Programme d'accès à l'égalité pour les femmes élues (PAE). Cette mesure s'ajoutait aux diverses initiatives développées à la CSN afin d'assurer une plus juste présence des femmes aux postes de responsabilité syndicale, et ce, à tous les paliers de notre vie démocratique.

Trois ans plus tard, les militantes à la condition féminine ont voulu faire le point et évaluer l'effet positif du PAE à l'égard de la place des femmes dans les postes électifs, et, le cas échéant, suggérer des ajustements à ce programme.

Dans ce cadre, un questionnaire fut expédié à l'ensemble des organisations affiliées. La compilation des réponses a permis aux membres du comité national de la condition féminine de la CSN, ainsi qu'à la coordination nationale de la condition féminine de la CSN, d'évaluer le travail accompli et de mesurer le chemin qu'il restait à parcourir.

Un grand rassemblement des femmes élues de la CSN a été organisé, en mars 1998, pour discuter des grands enjeux sous-jacents à ces questions et dégager de nouvelles perspectives.

Ainsi, il fut convenu de demander aux organisations affiliées de continuer leur cheminement vers l'égalité entre les hommes et les femmes et de « [...] renouveler leur engagement pour atteindre, au sein de leur délégation, un nombre de femmes correspondant à leur proportion comme membre de l'organisme »¹. Cette rencontre fut aussi l'occasion de proposer divers outils de formation et de sensibilisation.

À la suite de ces démarches et rencontres, de nouvelles initiatives furent développées. Ainsi, rappelons que dans le cadre des préparatifs du congrès de la CSN de 1999, le comité national de la condition féminine a organisé une tournée régionale pour présenter les perspectives de travail de la condition féminine, tout en lançant un appel aux syndicats afin qu'ils tiennent compte de la place des femmes dans la désignation de leur délégation dans les diverses instances de la CSN.

¹ Extrait du rapport « Suivi de l'application du Programme d'accès à l'égalité (PAE) pour les femmes élues », Rencontre des femmes élues de la CSN, Québec, le 17 mars 1998.

Lors de chaque congrès de la CSN tenu par la suite, l'importance du PAE a été rappelée tant dans les convocations officielles que par les militantes à la condition féminine en vue d'assurer un meilleur suivi du programme.

Le premier programme d'accès à l'égalité pour les femmes élues impose dès son adoption l'obligation de consigner aux procès-verbaux la présence des femmes et des hommes ayant participé aux instances confédérales (bureau confédéral, conseil confédéral et congrès).

Ainsi, depuis 1999, des statistiques tenant compte de l'approche intégrée de l'égalité permettent de suivre l'évolution de la présence des femmes dans des responsabilités syndicales au sein de la confédération, et des comités exécutifs de fédérations et de conseils centraux. Sur la base de ces données, le comité national de la condition féminine a pu faire une première discussion sur l'évolution de la présence des femmes dans les postes élus à la CSN.

Au congrès de la CSN en 2008, le comité national de la condition féminine déposait un rapport où il indiquait son intention de procéder à « [...] une recherche qualitative sur le PAE existant en consultant les élu-es de toutes les organisations (CSN, fédérations et conseils centraux) »².

En septembre 2008, le conseil confédéral se faisait plus précis sur les suites à donner à cette recherche en reprenant cet extrait du rapport du comité national de la condition féminine : « Les résultats obtenus nous permettront de proposer une mise à jour du PAE pour les femmes élues à la CSN, de faire une tournée des organisations afin de leur faire connaître la situation et de les inviter à faire également une mise à jour »³.

Par cette recherche qualitative, le comité escomptait approfondir les enjeux actuels, mais voulait surtout connaître les points de vue des militantes et des militants élus de la CSN.

Nous vous présentons aujourd'hui le résultat de cette recherche qualitative. Nous examinerons d'abord les ressources et la méthodologie utilisées, puis nous présenterons les résultats ainsi que les recommandations de mise à jour du PAE des femmes élues à la CSN.

II. Les ressources et la méthodologie

La recherche a été confiée à Julie Lasonde, chercheure en matière de condition féminine.

² Extrait du rapport du comité national de la condition féminine de la CSN, au 62^e Congrès de la CSN, 12 au 17 mai 2008.

³ Idem

Il a été convenu d'effectuer la recherche principalement par des entrevues de groupes auprès des élu-es de la CSN. Le questionnaire utilisé pour les entrevues est annexé au présent rapport. Tenant compte des disponibilités des élu-es, la chercheure a dû s'adapter en conjuguant la méthode d'entrevue mixte et non mixte, dans le cadre de rencontres ou de conférences téléphoniques.

Cette façon de faire a permis de recueillir tant les points de vue des femmes que ceux des militants. Les suggestions des uns et des autres ont grandement enrichi la réflexion.

Des entrevues précises ont été réalisées avec trois groupes. D'abord, les femmes du comité exécutif de la CSN se sont prêtées à des entrevues individuelles. Ensuite, un échange a été organisé avec de jeunes militantes en marge d'un rassemblement des jeunes de la CSN.

Enfin, la chercheure a aussi recueilli le point de vue du comité national de la condition féminine. Bref, un grand tour du jardin a été effectué pour recueillir un ensemble de points de vue sur le sujet.

Les rapports remis à la CSN sont dépersonnalisés et les mesures appropriées ont été prises pour garantir la confidentialité des personnes qui se sont exprimées dans le cadre de cette recherche.

La recherche qualitative couvre une période de deux ans. Quarante-sept entrevues ont été réalisées de novembre 2007 à avril 2009. La chercheure a rencontré cent vingt-six personnes élues, dont soixante-dix militantes et cinquante-six militants. Voici le portrait d'ensemble des entrevues réalisées.

Tableau des entrevues réalisées

Organisme	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseils centraux	38	33	71
Fédérations	15	23	38
Comité exécutif de la CSN	3		3
Jeunes militantes du Rassemblement jeunes	9		9
Comité national de la condition féminine	5		5
Total	70	56	126

En plus des entrevues, les élu-es étaient invités à remplir un questionnaire écrit. Voici le tableau des questionnaires retournés :

Tableau des questionnaires retournés

Questionnaires retournés	Hommes	Femmes	Inconnu
91	40	50	1

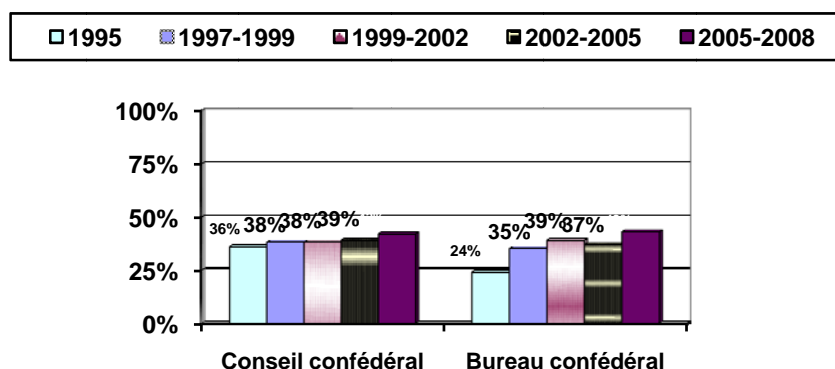
Les questionnaires d'entrevue et de recherche ont recueilli des commentaires sur de nombreux sujets quant au travail fait en condition féminine. Le présent rapport se concentre cependant sur les commentaires et suggestions se rapportant au PAE, tel que l'a demandé le conseil confédéral de 2008.

III. Le portrait statistique : la place des femmes élues dans les organisations à la CSN

La CSN compte plus de 2100 syndicats, qui représentent 300 000 membres, dont 52 % sont de femmes. Le congrès de la CSN regroupe plus de 2000 délégué-es, le conseil confédéral 185 délégué-es officiels et le bureau confédéral 32 de délégué-es officiels.

Dans le but de dégager une perspective historique au regard de la présence des femmes dans les délégations aux instances de la CSN de même qu'à la direction des différentes organisations affiliées, nous vous présentons divers tableaux qui dressent le portrait de cette représentation dans la période de 1995 à 2009.

Tableau comparatif % de femmes dans les instances de la CSN⁴

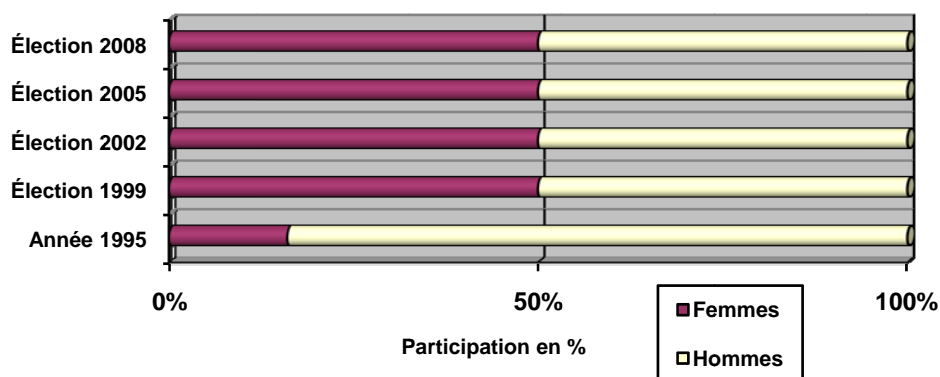


Pourcentage des présences femmes-hommes dans les délégations aux congrès de la CSN

	Délégation officielle		Délégation fraternelle	
	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes
Congrès 1999	36	47	10	7
Congrès 2002	39	42	9.3	9.3
Congrès 2005	37	47	11	5
Congrès 2008	42	44	6	7

⁴ Les périodes 1999–2002, 2002–2005 et 2005–2008 incluent les moyennes de participation de tous les bureaux et conseils confédéraux.

Comité exécutif de la CSN



En analysant ces tableaux, nous pouvons affirmer que les femmes assumant des responsabilités syndicales importantes sont bien présentes dans notre mouvement. Les luttes menées ont porté leurs fruits et les militantes font preuve de dynamisme en prenant une place significative dans les lieux décisionnels de la CSN.

Au comité exécutif de la CSN, la parité est atteinte entre les femmes et les hommes depuis 1999; au bureau confédéral et au conseil confédéral, nous assistons à une augmentation graduelle, mais constante de la présence des femmes, passant de 24 % à 43 % au bureau confédéral et de 36 % à 42 % au conseil confédéral.

La présence des femmes comme déléguées officielles lors des congrès de la CSN évolue positivement entre 1999 et 2008 passant de 36 % à 42 %, bien que cette évolution ait pu se faire en dents de scie à l'intérieur de la période (2005 par exemple). Cependant, c'est au congrès de 2008 que la représentation féminine est la meilleure.

Espérons que cette tendance se maintiendra à l'avenir et permettra d'atteindre la parité, objectif que le premier programme de PAE souhaitait voir atteint dès 1999. Voilà qui nous rappelle l'importance du travail de sensibilisation à poursuivre auprès de nos syndicats affiliés.

En ce qui concerne les délégations fraternelles, la présence des femmes varie de façon importante d'un congrès à un autre. Elles sont plus nombreuses dans deux congrès (ceux de 1999 et 2005) et à égalité avec les hommes ou presque dans deux autres congrès (ceux de 2002 et 2008).

Cette réalité découle de la composition même des délégations des syndicats qui participent aux congrès.

Pour l'avenir, il serait intéressant de recueillir les données sur le pourcentage de femmes occupant des postes de présidente, vice-présidente, de secrétaire et de

trésorière dans les syndicats à partir des informations compilées au Service d'administration de la CSN.

Cela permettrait une meilleure analyse de la présence des femmes dans les délégations officielles des différentes instances.

**Tableau comparatif
% de femmes dans les comités exécutifs des fédérations**

Fédérations	1995	1997	2006	2009
Commerce	43 %	50 %	25 %	25 %
Construction	0 %	0 %	20 %	0 %
FEESP	25 %	25 %	50 %	50 %
FNEEQ	50 %	75 %	50 %	75 %
FNC	43 %	43 %	29 %	29 %
Métallurgie	0 %	0 %	0 %	0 %
FTPF	0 %	0 %	0 %	0 %
FPPSCQ/FP	20 %	75 %	33 %	50 %
FSSS	50 %	50 %	57 %	57 %

En 1995, il y avait 3 femmes à la présidence des fédérations (FC, FNC, FEESP) – 33 %.

En 1997, il y avait 3 femmes à la présidence des fédérations. (FC, FNC, FEESP) – 33 %

En 2006, il y avait 3 femmes à la présidence des fédérations. (FEESP, FNC, FSSS) – 33 %

En 2009, il y avait 2 femmes à la présidence des fédérations. (FNC, FSSS) – 22 %

Le pourcentage des femmes à la présidence des fédérations n'a pas progressé. En 2009, on compte une présidente de moins qu'en 2006 (2/9 contre 3/9).

De façon globale, les femmes sont plus présentes au sein des comités exécutifs des fédérations qu'elles ne l'étaient en 1995. Des variations importantes s'observent toutefois d'une fédération à l'autre.

Entre 1995 et 2009, la présence féminine a progressé au sein des comités exécutifs de quatre fédérations, mais a régressé dans deux d'entre elles. Dans quatre de nos neuf fédérations, les femmes occupent 50 % et plus des sièges des différents comités exécutifs.

Nous pouvons aussi constater qu'il y a un plus grand nombre d'hommes que de femmes élus dans les fédérations. Ceci s'explique par le fait que trois fédérations, soit le tiers, représentent des secteurs où les femmes sont très peu présentes. Il s'agit de métiers majoritairement masculins, dans les secteurs de la métallurgie, du papier et de la forêt ainsi que de la construction.

**Tableau comparatif
% de femmes dans les comités exécutifs des conseils centraux**

Conseils centraux	1997	2006	2009
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	38 %	50 %	50 %
Bas St-Laurent	40 %	50 %	40 %
Côte-Nord	50 %	60 %	60 %
Cœur-du-Québec	40 %	60 %	60 %
Estrie	20 %	25 %	20 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	50 %	43 %	50 %
Lanaudière	25 %	43 %	57 %
Laurentides	50 %	29 %	66 %
Montérégie	22 %	50 %	50 %
Montréal métropolitain	33 %	40 %	60 %
Outaouais	60 %	60 %	40 %
Québec-Chaudière-Appalaches	60 %	60 %	40 %
Saguenay-Lac St-Jean	0 %	50 %	25 %

En 1995, il y avait 2 femmes à la présidence des conseils centraux. (15 %)

En 1997, il y avait 4 femmes à la présidence des conseils centraux. (31 %)

En 2006, il y avait 8 femmes à la présidence des conseils centraux. (61,5 %)

En 2009, il y avait 4 femmes à la présidence des conseils centraux. (30 %)

Le portrait de la présence des femmes élues dans les conseils centraux couvre la période de 1995 à 2009. D'une région à une autre, la situation est très variable. Cependant, nous pouvons souligner que les femmes sont bien présentes, en 2009, à 50 % et plus dans 8 des 13 conseils centraux. Certaines régions éprouvent des difficultés plus importantes avec peu de femmes élues au comité exécutif, et ce, sur l'ensemble de la période.

Quant à la présence des femmes à la présidence des conseils centraux, nous avons connu une hausse importante du nombre de femmes entre 1995 et 2006. En 2006, les femmes occupent huit des treize postes présidences des conseils centraux. Il s'agissait là d'un record jamais égalé dans les conseils centraux. En 2009, elles sont quatre sur treize et de ce fait même aussi moins présentes au sein du bureau confédéral.

Somme toute, même si les objectifs chiffrés contenus dans le PAE n'ont pas été atteints, des progrès ont été accomplis. Du même souffle, il faut constater que les acquis sont fragiles et des reculs toujours possibles. D'où l'importance d'un PAREF qui s'inscrit dans la durée.

C'est pourquoi nous croyons important de poursuivre notre travail de sensibilisation pour mieux faire comprendre l'importance de la place des femmes dans les postes de direction de notre mouvement. Il faut aussi se rappeler la nécessité de rompre avec les stéréotypes sexistes et la division sexuelle des rôles entre les hommes et les femmes.

Il faut mieux prendre en compte les effets de l'oppression spécifique que vivent encore les femmes dans nos sociétés modernes. Cette discrimination systémique a des effets nombreux et pervers sur le quotidien des femmes : perte de confiance en elles-mêmes et en leur capacité; mauvais partage des responsabilités familiales et sociales entre les hommes et les femmes, etc.

Bref, si nous voulons inciter les militantes à prendre leur place au sein de la CSN et de ses organisations affiliées, nous ne devons pas seulement travailler à lever les obstacles qu'elles rencontrent pour accéder à des postes électifs, nous devons aussi nous assurer que nous ne reproduisons pas en milieu syndical les stéréotypes sexuels sur la division du travail entre les hommes et les femmes.

Enfin, pour susciter l'implication des femmes dans les postes de direction au sein de la centrale, nous avons toutes et tous à démontrer l'engagement du mouvement à l'égard des enjeux spécifiques et systémiques qui frappent les femmes.

IV. Conclusions et recommandations

Le comité national de la condition féminine de la CSN a mis un temps appréciable à discuter du rapport de recherche, des perceptions et suggestions des militants et des militantes à l'égard du PAE et des difficultés rencontrées dans l'exercice de responsabilité syndicale. Il a livré sa vision propre et ses suggestions au comité exécutif de la CSN, espérant ainsi contribuer au débat et faire progresser les objectifs du PAE pour les femmes élues à la CSN.

Rappelons d'abord les deux premiers objectifs fixés par le PAE en 1995 :

- « s'assurer que la réalité des femmes, leurs problèmes spécifiques soient pris en compte dans l'ensemble des dossiers et activités du mouvement »;
- « [...] susciter des candidatures de femmes, les encourager à prendre des fonctions syndicales »⁵.

Ces objectifs nous semblent toujours valables et leur atteinte essentielle.

Nous devons poursuivre dans la même direction en apportant à l'occasion certaines suggestions pour faciliter l'atteinte des objectifs et resituer le tout dans la lutte plus globale que mènent les femmes pour l'égalité.

Il apparaît toutefois que l'idée d'atteindre certains objectifs en fonction d'un calendrier donné, comme le prévoyait le premier programme n'a pas à être maintenue compte tenu du peu de résultats obtenus par cet objectif jugé trop volontariste.

⁵ Programme d'accès à l'égalité pour les femmes élues à la CSN, conseil confédéral de la CSN, 1995.

C'est pourquoi il est recommandé :

De maintenir les grandes orientations et mesures contenues dans le PAE voté en 1995 en tenant compte des améliorations suggérées dans la présente mise à jour et de la réserve énoncée quant à l'utilité de se doter d'un calendrier d'atteinte de nos objectifs.

1. Le nom du PAE

La recherche a permis de constater qu'il existe encore beaucoup de confusion à l'égard de ce programme. Son nom est confondu avec le Programme d'aide aux employé-es (PAE) ou encore avec un Programme d'accès à l'égalité (PAE) en emploi, puisqu'il s'agit du même acronyme.

Même si le PAE pour les femmes élues à la CSN s'est inspiré du modèle des PAE pour les femmes en emploi, nous croyons que nous gagnerons en clarté en modifiant son appellation. Ainsi, tout le monde pourra savoir de quoi il est question et le message pourrait être mieux saisi.

C'est pourquoi il est recommandé :

De modifier l'appellation actuelle du programme et de la remplacer par Programme pour l'accès à une représentation équitable des femmes, avec l'acronyme PAREF.

2. L'introduction au texte du PAREF

Nous pensons que la formulation du PAREF devrait être enrichie d'une page introductive permettant de préciser notre vision et nos valeurs, tout en insistant sur les effets positifs de la présence des militantes dans des postes de direction, et ce, à tous les niveaux et dans toutes les instances de notre mouvement.

Cette page d'introduction devrait préciser que la CSN lutte activement contre la discrimination systémique envers les femmes et que cette orientation fait partie intégrante de son histoire. Nous voulons donc préciser que le PAREF constitue un outil syndical de plus pour approfondir la réflexion sur la place des femmes dans les fonctions décisionnelles, et un appel à l'action pour que le mouvement puisse bénéficier de l'expérience des femmes, cette expérience étant souvent distincte et complémentaire à celle des hommes.

De plus, nous croyons utile d'insister sur les valeurs qui guident nos actions dans l'application de ce programme, soit des valeurs d'égalité et de solidarité entre les femmes et les hommes. Nous souhaitons également insister sur le fait que ces valeurs guideront aussi nos actions à la maison, au travail et dans la vie militante et syndicale. Les femmes aiment s'impliquer dans la vie syndicale, mais elles souhaitent pouvoir le faire avec plaisir et en toute liberté.

C'est pourquoi une attention particulière sera apportée dans la mise à jour du programme pour l'introduire de façon plus large et bien le resituer dans les valeurs que porte la CSN et dans les luttes historiques qu'elle mène pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

3. Une campagne de sensibilisation s'impose

À la suite de l'adoption de la mise à jour du PAE, la CSN et ses militantes en condition féminine devraient procéder à la diffusion de ce programme maintenant désigné par l'acronyme PAREF.

Un plan de sensibilisation doit être élaboré à l'intention de nos syndicats. Des outils doivent être produits pour assurer une meilleure compréhension et une adhésion au programme.

C'est pourquoi il est recommandé :

De faire connaître le PAREF par une campagne de sensibilisation auprès de nos syndicats affiliés. Une tournée des grandes organisations affiliées à la CSN s'avère une occasion privilégiée pour débattre des analyses et orientations sous-jacentes au PAREF.

4. L'objectif d'une représentation équitable des femmes et les valeurs de démocratie syndicale

Le PAREF est un programme qui propose des mesures incitatives, qui s'appuie sur la réflexion et sur le cheminement des militantes et des militants pour apprendre à « partager » les responsabilités et le pouvoir.

La recherche nous révèle cependant que 15 ans après son adoption par le congrès de la CSN, le PAE est perçu tantôt comme étant difficile d'application, tantôt comme un critère embarrassant et étranger à la démocratie syndicale.

Ces ambigüités doivent être dissipées. La lutte des femmes pour l'égalité impose qu'elles trouvent aussi leur place dans les postes décisionnels de la sphère publique (Assemblée nationale, conseils municipaux, direction des grands mouvements sociaux, organisations syndicales, etc.). Ces types d'orientation et de prise de position ont maintes fois été adoptés tant par les congrès de la CSN que par ceux de nombre de nos organisations affiliées.

Loin de contraindre la démocratie, une représentation équitable des diverses composantes d'un groupe donné tend plutôt à enrichir celle-ci. C'est ainsi qu'à titre d'exemple dans notre mouvement, nous avons souvent le réflexe d'équilibrer la présence des régions et des différents secteurs d'activité. Il doit en être de même pour ce qui est de la participation des femmes en tant que groupe majoritaire au sein de notre organisation, comme dans la société en général.

C'est pourquoi il est recommandé :

De réitérer que l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes passe aussi par leur participation pleine et entière à tous les postes décisionnels de notre mouvement. Pour ce faire, le comité exécutif de la CSN entend compléter la Déclaration de principe de la CSN, comme prévu en 1999 au moment de sa révision, en préparant des fiches complémentaires quant aux voies à privilégier pour concrétiser les valeurs portées par la CSN, notamment celle d'égalité entre les hommes et les femmes.

Que les organisations affiliées intègrent aussi cette préoccupation en faisant notamment le portrait statistique des délégations aux différentes instances, en multipliant les activités pour remettre à l'ordre du jour la réflexion sur le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes de même que sur les changements de mentalités à développer à cet égard.

5. Objectifs numériques et régularité du suivi

Nous croyons que la place active des militantes dans les différentes instances de la CSN constitue un objectif social incontournable et que cette place ne saurait se développer sans la mise en œuvre de plusieurs moyens concrets.

En ce sens, l'orientation retenue par le PAE voté en 1995 voulant que chacune de nos organisations affiliées se fixe un objectif chiffré de représentation féminine à atteindre en fonction du pourcentage de femmes au sein de ses syndicats affiliés apparaît toujours appropriée et équitable.

C'est pourquoi il est recommandé :

Qu'un portrait détaillé de la présence des femmes dans les postes électifs de la CSN, des fédérations et des conseils centraux en fonction des objectifs numériques de chacun d'entre eux soit déposé une fois l'an au bureau confédéral.

6. La relève à la condition féminine

La recherche menée récemment a montré que les réalisations et les travaux effectués par les responsables et les militantes à la condition féminine sont mal connus. Nous croyons que la coordination nationale de la condition féminine de la CSN constitue le principal lieu de réseautage entre les responsables à la condition féminine des fédérations, des conseils centraux et les membres du comité national de la condition féminine. Ce lieu semble peu connu, c'est pourquoi il importe que les militantes à la condition féminine fassent un suivi auprès de leur comité exécutif afin de faire connaître les travaux réalisés par cette coordination.

De plus, il serait aussi intéressant que les organisations affiliées invitent les responsables à la condition féminine à venir faire rapport des travaux à leurs instances respectives.

La coordination des responsables à la condition féminine se veut aussi être une structure d'accueil pour les nouvelles militantes. Elle continuera d'offrir ponctuellement des espaces d'information et d'échange à ses militantes sur des thématiques qui interpellent tout le mouvement, de façon à soutenir chez elles une participation plus active dans l'ensemble des débats et une meilleure intégration de leur travail à la vie CSN. Toutes et tous y trouvent leur compte : militantes, organisations affiliées et syndicats.

La formule des « forums » regroupant les militantes sur des thèmes précis peut constituer aussi un instrument utile pour créer des lieux de formation, de sensibilisation et d'actions, pour faire progresser le travail dans nos instances syndicales de même que dans nos syndicats locaux.

C'est pourquoi il est recommandé :

Que la coordination nationale de la condition féminine de la CSN continue de soutenir de multiples façons les militantes impliquées dans l'ensemble des instances du mouvement, et que ces dernières fassent davantage connaître le travail réalisé au sein de cette coordination.

7. La formation des élu-es

L'implication massive des femmes à tous les paliers de notre vie démocratique suppose aussi que notre mouvement prenne en compte leur situation et leurs problèmes spécifiques. La formation constitue un outil essentiel de cette volonté de faire évoluer et changer les choses.

Pour que cette formation atteigne ces objectifs auprès des militantes, il faut travailler à une meilleure intégration des contenus génériques et spécifiques dans nos outils et nos sessions de formation.

En outre des capsules de formation peuvent s'avérer utiles pour soutenir la cause spécifique du PAREF : formation sur la prise de parole en public, sur l'*empowerment* des femmes, etc.

C'est pourquoi il est recommandé :

Pour concrétiser l'approche intégrée de l'égalité (AIE), que le comité exécutif de la CSN s'assure avec le module de la formation du Service des relations du travail (SRT) que nos contenus et nos activités de formation reflètent adéquatement :

- *l'importance que la CSN accorde à la place des femmes dans la vie syndicale;*
- *les efforts de la centrale pour intégrer à son travail quotidien les préoccupations spécifiques des travailleuses.*

8. Les conditions de militantisme

Pour soutenir et faciliter la présence des femmes dans les fonctions électives, des conditions favorables de militantisme sont primordiales, d'autant que les femmes assument toujours davantage les responsabilités familiales et sociales. De ce fait, l'amélioration des conditions de militantisme ne pourra que faciliter leur présence ou leur maintien dans les fonctions syndicales.

Pour aborder correctement cette question, il importe de lier concrètement nos orientations en matière de conciliation famille-travail et notre volonté d'assurer une présence accrue des femmes dans les fonctions électives.

Dans cette optique, il sera nécessaire d'innover, d'utiliser de nouveaux moyens de communication, de modifier le partage des responsabilités au sein des comités exécutifs syndicaux, et d'inviter les militantes et les militants à ne pas hésiter à poser clairement leurs limites.

À cet égard, vous trouverez en annexe quelques témoignages tirés de la recherche effectuée auprès des militantes et des militants élus qui confirment l'importance de prendre en compte les conditions de militantisme et de mieux intégrer l'ensemble des responsabilités à assumer.

Les discussions sur le PAREF peuvent être l'occasion de revoir comment s'organisent et se développent les diverses responsabilités syndicales. C'est une autre façon d'appuyer ou de soutenir la présence des femmes dans les fonctions électives à la CSN.

Finalement, l'enquête terrain qui a été menée révèle le poids des absences et des déplacements dans les décisions des femmes de s'investir à haut niveau dans des responsabilités syndicales. La technologie maintenant disponible doit faire partie de la solution (vidéoconférence, téléconférence, etc.) surtout pour les réunions brèves. Les hommes autant que les femmes en bénéficieraient, facilitant ainsi une meilleure conciliation et un meilleur partage des responsabilités familiales et sociales.

C'est pourquoi il est recommandé :

Qu'en vue de favoriser une meilleure conciliation famille-travail-militantisme un ensemble de moyens soient déployés dont :

- 1) L'invitation aux équipes d'élu-es d'engager un débat sur ces questions dès leur entrée en fonction (horaire et fréquence des***

réunions, déplacements, frais de garde, partage des dossiers, soutien à l'intégration, etc.

- 2) *Le dépôt par la CSN d'une évaluation et d'un programme d'implantation de nouvelles technologies de communication en vue de minimiser les besoins de longs déplacements à des fins de réunion.*

9. La participation des hommes aux luttes des femmes

Les résultats de la recherche ont aussi clairement montré que plusieurs militants élus connaissent bien l'histoire du mouvement des femmes et qu'ils se sont impliqués dans le syndicalisme **avec** les femmes. Les complicités, le soutien et les alliances avec les femmes sont donc importants pour plusieurs d'entre eux et sont aussi appréciés par les femmes.

L'extrait qui suit de la « Déclaration des femmes de la CSN, 25 ans de luttes au cœur du changement » nous incite d'ailleurs à développer encore plus de solidarité, de complicité et d'alliances entre nous :

*« ... Mais on n'est pas juste des travailleuses... notre identité est bien plus grande que ça... notre vie est bien plus grande que ça... et toi aussi mon frère, mon « chum », mon mari... n'oublie pas que ta réalité de travailleur ne te résume pas... Ne sais-tu pas que ma lutte est aussi la tienne... La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs ! ... Tu le sais maintenant ce que je veux, ce que les femmes veulent, ce sont des changements profitables pour tout le monde...
Changer les choses, changer la vie... »⁶*

C'est pourquoi il est recommandé :

Que soient poursuivies et développées encore davantage la complicité et la solidarité entre les femmes et les hommes de la CSN. Pour ce faire, nous encourageons l'organisation et la tenue de débats et d'activités mixtes, l'appui des hommes étant crucial pour permettre aux femmes d'obtenir d'autres gains sur le chemin d'une société plus égalitaire.

10. L'importance des comités de la condition féminine et de la présence des femmes dans les divers comités mis en place par la CSN

Les femmes et les travailleuses au Québec ont acquis des droits importants. Elles ont aussi connu leur « grande noirceur » faite d'autorité paternelle, maritale et de diktats odieux de l'Église jusque dans la chambre à coucher.

⁶ Déclaration des femmes de la CSN, 25 ans des femmes au cœur du changement, 59^e Congrès, comité national de la condition féminine de la CSN, p. 10-11

Heureusement, cette période est révolue. L'égalité hommes/femmes n'est pas pour autant acquise dans les faits : inégalité salariale, précarité d'emploi, ségrégation professionnelle, pauvreté des femmes, des chefs de famille monoparentale, des retraitées, discrimination liée à la maternité et même au risque potentiel qu'une travailleuse devienne enceinte, sous-représentation des femmes dans les lieux décisionnels, violence, marchandisation et exploitation du corps des femmes, publicité sexiste, etc.

Nous avons toujours besoin d'une action précise pour contrer la discrimination spécifique faite aux femmes. Les comités de condition féminine et la représentation équitable des femmes dans les divers comités confédéraux sont d'excellents moyens pour relever ces défis bien précis.

C'est pourquoi il est recommandé :

De maintenir les comités de condition féminine dans nos organisations affiliées y compris dans nos syndicats, et de les soutenir comme premier lieu d'impulsion et de coordination de la lutte des femmes dans nos milieux de travail.

L'objectif d'une représentation égalitaire des hommes et des femmes au sein des comités confédéraux mérite d'être réitéré en raison de certaines résistances observées.

11. Le suivi du PAREF

Afin de nous assurer que le PAREF soit bien vivant et que nous puissions mieux mesurer ses effets, nous souhaitons que soient ajoutées certaines mesures nous permettant de mieux organiser le développement et le suivi des actions.

C'est pourquoi il est recommandé :

Que soit mis à jour un portrait de la place des femmes et des hommes élus dans notre mouvement dans le rapport du comité national de la condition féminine présenté à chaque congrès.

Que les comités exécutifs des organisations affiliées nomment une personne responsable du suivi et de l'application des mesures votées dans le PAREF, et que les travaux à réaliser se fassent en collaboration étroite avec la responsable à la condition féminine.

Que la coordination nationale de la condition féminine de la CSN continue de développer ses analyses et initiatives visant à la réalisation des objectifs du PAREF, et qu'elle soit un lieu privilégié pour colliger les données relatives à l'évolution des travaux de chacune des organisations au regard de la place des femmes dans les fonctions électives.

Conclusion générale

Le comité national de la condition féminine de la CSN de même que la coordination nationale de la condition féminine sont enthousiastes à l'idée de relancer et de poursuivre le travail avec cet outil syndical, renouvelé et dynamisé.

Nous sommes déterminés à avancer tant sur deux fronts : celui de la présence des femmes dans les lieux décisionnels comme celui de la capacité de notre mouvement de faire avancer la lutte des femmes.

Nous comptons sur la solidarité, la complicité et le développement des alliances pour poursuivre cette marche vers l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble du mouvement CSN.

Annexe – Témoignages tirés de la recherche

« Des fois je m'en mets pas mal sur les épaules pendant des périodes de stress. Dans les plus grosses périodes de stress, j'arrive chez moi, je me couche, et je me réveille en pleine nuit pour rédiger un texte. Parfois, on doit mettre ses limites de côté ». (une jeune élue)

« Il faut apprendre à dire non, à respecter ses limites, tant dans notre militantisme, qu'au travail et à la maison. Il faut s'assumer. C'est une question de communication ». (une jeune élue)

« Les deux ou trois premiers mois, ça a été perturbant et difficile. On m'a dit : « Débrouille-toi ». Je n'ai eu aucune aide de personne. J'espère qu'il y aura une meilleure intégration aux postes de présidence à l'avenir, un meilleur transfert de dossiers et du mentorat. » (une élue)

« Si j'étais libéré à temps complet, je pourrais avoir un meilleur contact avec les salariés et agir à ce niveau-là. C'est là qu'il y a beaucoup de problèmes de conciliation famille-travail ». (un élu)

« On s'attend à ce que les femmes fassent du bénévolat. Il n'y a pas de libération pour les femmes dans les milieux masculins. » (une élue)

« Quand l'homme part, il fait sa valise, pis il part. Quand la femme quitte, elle va plus s'inquiéter. Elle va vérifier s'il y a tout ce qu'il faut à la maison avant de quitter. Elle va mettre une liste de choses à faire sur le frigidaire. Elle va faire la bouffe pour toute la semaine. » (une élue)